

Sansac de Marmiesse

BULLETIN MUNICIPAL

n°43 - Janvier 2021



Sansac de Marmiesse



| | |
|---|----|
| Activité Municipale | 1 |
| Le mot du Maire | 2 |
| Activité Municipale | 3 |
| On a parlé d'eux en 2020 | 6 |
| Activité Municipale | 8 |
| Vie Communale | 14 |
| Dessins d'enfants durant le confinement | 20 |
| On a parlé d'eux en 2020 | 22 |
| Vie économique | 23 |
| La CABA | 24 |
| Les Conseillers Départementaux | 27 |
| Tribune libre | 27 |
| Vie associative | 28 |
| Vie pratique | 40 |

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRÉS

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (valable 15 ans)

Pièces à fournir : 1 photo de face récente avec fond clair, 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

1^{ère} demande : copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois.

Renouvellement : ancienne carte d'identité, copie intégrale de l'acte de naissance si carte périmée depuis plus de 2 ans.

Perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux, extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.

La présence du demandeur sera obligatoire lors de la demande (empreintes digitales).

Durée : toute carte délivrée entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 voit sa validité reconduite pour 5 ans.

Pour les enfants mineurs : 10 ans.

PASSEPORT BIOMETRIQUE (validité 10 ans ; 5 ans pour les mineurs)

Pièces à fournir : 1 photo couleur réglementaire, 1 copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance), si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans, 1 justificatif de domicile, la carte d'identité en cours de validité, ancien passeport en cas de renouvellement.

TIMBRES FISCAUX : 86 € pour un adulte, 42 € pour un enfant de plus de 15 ans et 17 € pour un enfant de moins de 15 ans.

Présence du demandeur obligatoire, lors de la demande (empreintes digitales) et lors du retrait du passeport (vérification des empreintes).

Les demandes de cartes d'identité sont traitées par les mairies d'ARPAJON SUR CERE sur rendez-vous : ☎ 04 71 63 67 83 et d'AURILLAC sans rendez-vous (en raison de la crise sanitaire, les demandes sont traitées sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre) : ☎ 04 71 45 46 31, les passeports sur rendez-vous (ARPAJON SUR CERE et AURILLAC).

Le lien : <http://www.cantal.gouv.fr> – onglet démarches administratives – carte nationale d'identité ou passeport vous renseignera sur les pièces à fournir pour vos dossiers.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté, et l'inscription d'office sur les listes électorales. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ? A la Mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16^e anniversaire. (Se munir d'une pièce d'identité et livret de famille).

Contactez le 09 70 84 51 51,

csn-clermont.jdc.fct@intradef.gouv.fr pour les jeunes souhaitant avoir des informations sur la journée de défense et citoyenneté, ou changer de date de convocation, avertir d'un changement d'adresse ou en cas de perte de l'attestation de recensement.

ASSISTANTE SOCIALE : Madame Nathalie GARDES
Les mardis des semaines paires de 9 h à 12 h à la Mairie.
Permanence sur rendez-vous ☎ 04 71 46 99 63.



La municipalité a décidé d'ornez la place des commerces à l'occasion des fêtes de Noël et a proposé à tous les enfants de l'école publique de participer en décorant une boule en polystyrène. Chacun est venu accrocher la sienne avec fierté et émerveillement aux sapins installés préalablement par les employés municipaux sur la place des commerces.

Se sont rajoutées ensuite nombre de guirlandes et surtout une étoile remarquable tant par sa grandeur que par sa brillance.

Nous réfléchissons pour l'année prochaine à ajouter d'autres illuminations et décorations en vous réservant, nous l'espérons, quelques surprises.



La municipalité espère ainsi faire de cette place un lieu de vie et apporter un peu de gaieté aux sansacois en cette période de pandémie.

LA BOÎTE À LIRE

Une boîte à lire a été installée sur la place des commerces et, très vite, nos habitants sont venus déposer des livres et des revues.

Chacun peut venir :

- emprunter des livres qu'il pourra garder s'il le désire, les ramener, les prêter ou les donner,
- apporter des œuvres qu'il ne veut plus ou qu'il a envie de partager.

Des livres retrouvent ainsi une autre vie.

La boîte à lire c'est une petite bibliothèque de rue qui tire son origine d'Angleterre. Arrivée en France depuis quelques années elle connaît un essor dans toutes les villes et communes. Sansac se devait de posséder la sienne.

C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, l'accès à la culture tout en développant une démarche éco-citoyenne.

Notre boîte à lire est l'œuvre d'un bénévole pour qui la commune a fourni les matériaux nécessaires, l'installation ayant été faite par nos employés communaux.



Le mot du Maire



Chères Sansacoises, chers Sansacois,

Marquée par une crise sanitaire éprouvante pour chacun d'entre nous, l'année 2020 n'aura pas permis un bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle.

Nous avons prévu de multiplier des réunions de quartiers, à chaque fois que nécessaire, pour vous rencontrer au plus près de chez vous afin de bien définir vos attentes mais cela n'a encore pas été possible à mettre en œuvre. Ce n'est que partie remise et dès ce 1^{er} trimestre, nous espérons pouvoir vous réunir pour vous informer des travaux à venir sur le nouveau tracé de la RN122 et des conséquences qu'ils auront sur votre quotidien.

Notre tissu associatif, si prolifique en temps normal, nous proposant chaque année moult manifestations et festivités, a dû se résoudre à reporter voire annuler la plupart de ses projets. Aux nombreux bénévoles qui s'y investissent, sachez que nous connaissons l'importance qu'est la vôtre pour le lien social et le vivre ensemble et que nous continuerons à vous soutenir.

Et bien sûr, la solidarité avec nos commerçants et artisans, si durement touchés, sera également de mise.

Le conseil municipal, au grand complet, s'est mis au travail dès sa mise en place, fin mai, et je sais pouvoir compter sur l'investissement de chacun de ses membres pour œuvrer pour le bien-être de tous.

Comme vous pourrez le voir à la lecture de ce bulletin, certains de nos projets ont bien sûr déjà été initiés ou réalisés et d'autres sont à venir dès cette année, dont la rénovation énergétique de notre école maternelle et la fermeture de la cour de l'école élémentaire. A ceux-là, vont se rajouter la suite du déploiement de la fibre et la fin des travaux de rénovation de la cité Bastide, la réalisation des travaux connexes suite à l'aménagement foncier, des travaux de voirie, des réflexions sur l'aménagement de l'aire de jeux pour les enfants et de la sécurisation de quelques points noirs...

En espérant que cette crise sanitaire soit rapidement derrière nous, je souhaite à chacun d'entre vous une excellente année 2021 !

Votre maire, Michel Baissac

LE CONSEIL MUNICIPAL

LES ADJOINTS



Pierre COUDERC
1^{er} Adjoint
Urbanisme
Cadre de vie
Activité économique



Yvette BASTID
2^e Adjointe
Affaires scolaires
et périscolaires
Enfance et jeunesse
Action sociale et solidarité



Laurent LHERITIER
3^e Adjoint
Travaux d'investissement
Travaux en régie
Infrastructures

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Laurence BOUISSE
Solidarités
Relations
intergénérationnelles
Handicap



Daniel DOLY
Communication
Vie associative



Evelyne MANIAVAL
Animation
Culture
Tourisme



Vincent MARTINET
Vie citoyenne
Développement
durable



Denis RIC
Suivi des
travaux
communaux

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Florence
ANDRIEU**



**Marie
FABREGUES**



**Virginie
FICHE**



**Stéphane
LACAMBRE**



**Hervé
SEGUIS**



**Annick
VIDAL**

COMMISSIONS

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITE : Yvette BASTID - Laurence BOUISSE - Daniel DOLY - Virginie FICHE - Hervé SEGUIS

ANIMATION - COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - TOURISME : Evelyne MANIAVAL - Daniel DOLY - Florence ANDRIEU - Laurence BOUISSE - Virginie FICHE - Denis RIC

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - URBANISME : Pierre COUDERC - Vincent MARTINET - Marie FABREGUES - Stéphane LACAMBRE - Laurent LHERITIER - Evelyne MANIAVAL - Hervé SEGUIS - Annick VIDAL

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE : Yvette BASTID - Florence ANDRIEU - Laurence BOUISSE - Marie FABREGUES - Virginie FICHE - Evelyne MANIAVAL - Vincent MARTINET

FINANCES : Michel BAISSAC - Yvette BASTID - Pierre COUDERC - Daniel DOLY - Laurent LHERITIER - Vincent MARTINET - Denis RIC - Hervé SEGUIS

TRAVAUX : Laurent LHERITIER - Denis RIC - Pierre COUDERC - Daniel DOLY - Stéphane LACAMBRE - Laurence BOUISSE - Marie FABREGUES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : Michel BAISSAC

Titulaires : Laurent LHERITIER - Pierre COUDERC - Hervé SEGUIS

Suppléants : Denis RIC - Laurence BOUISSE - Marie FABREGUES

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

AU CENTRE SOCIOCULTUREL « A LA CROISEE DES AUTRES » :

Titulaire : Yvette BASTID - Suppléante : Laurence BOUISSE

AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE : Pierre COUDERC et Stéphane LACAMBRE

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SECURITE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

Titulaire : Vincent MARTINET - Suppléante : Florence ANDRIEU

AU C.I.T. (Cantal Ingénierie et Territoires) : Pierre COUDERC

EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE : Hervé SEGUIS

C.C.A.S.

Président : Michel BAISSAC

Vice-Présidente : Laurence BOUISSE

Membres élus : Yvette BASTID - Annick VIDAL

Membres nommés : Claudine DAUDE (UDAF) - Lydie PRAT - Olivier DAGIRAL

AU CŒUR ET AUTOUR DU CHANTIER DE LA RN 122

Le point sur le nouveau tracé

Après l'ouverture à la circulation de la section Garric-Poudrière en début 2020, les travaux qui ont suivi, consistant en la construction de trois ponts routiers entre Branviel et Sansac, sont bien avancés et devraient se terminer durant le 1^{er} trimestre 2021.

L'étape suivante concernera le tracé entre les points d'échanges de la « Sablière-Poudrière » et du « Pas du Laurent ».

De la limite nord de la ZAC d'Esban, la nouvelle route rejoindra l'actuelle RD153 jusqu'au giratoire du « Pas du Rieu », mis en service en 2019, avant de plonger à l'ouest du bourg de Sansac pour se connecter à la section existante de la RN 122, juste avant le franchissement de la Cère au Pas du Laurent.

Les terrassements sont prévus en 2021 et la mise en place de la chaussée, des équipements et de l'aménagement paysager en 2022.

Durant toute la durée de l'opération, quelques désagréments sont à prévoir pour la vie des sansacois (bruit et vibrations dus aux travaux, déviations...).

• **Si la crise sanitaire nous y autorise, une réunion d'information sera faite à tous les habitants qui le désirent courant février.**

L'opération comprend également, pour 2022, le réaménagement de l'avenue du Garric et de la RD920 sur 3 km entre les giratoires Tricot et Garric pour une mise en service complète envisagée fin 2022 - début 2023.

Aménagement Foncier : les travaux connexes vont enfin commencer

Pour rappel, la commune de Sansac de Marmiesse, suite à la délibération du conseil municipal du 26 juillet 2019, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes qui ont été approuvés par la commission communale d'Aménagement Foncier et dont le coût sera entièrement pris en charge par l'état.

Pour sa réalisation, elle a signé une convention avec Cantal Ingénierie et Territoire qui en assurera la maîtrise d'œuvre.

Les travaux, qui ont pris du retard dû à la Covid-19, devraient commencer dès que la météo sera favorable.

Ceux-ci consistent principalement, comme déjà précisé dans le dernier bulletin, par l'aménagement ou la création de chemins qui entraîneront des enlèvements d'obstacles, haies et clôtures qui seront replantées aussitôt. Des aménagements hydrauliques et environnementaux sont aussi prévus.

Une fois ces travaux réalisés, tous ces chemins qui permettront entre autres aux engins agricoles d'accéder aux nouvelles parcelles, seront bien sûr accessibles aux randonneurs, que ce soit à pied ou à vélo. Mais, en attendant la fin des travaux, il sera parfois difficile de les emprunter. Nous vous remercions d'avance pour votre patience.

La zone humide de Marmussoles

• La plantation d'arbres et arbustes

Afin d'améliorer les connections écologiques dans le bassin versant immédiat de la zone humide, et permettre de jouer le rôle de rétention d'eau, un linéaire de haies a été planté.



Les essences choisies sont issues de l'observation des essences présentes et poussant naturellement dans le secteur. Plantées sous forme de jeunes plants, de baliveaux ou de tiges ramifiées, elles sont constituées de chêne pédonculé, aubépine, noisetier, prunellier, aulne glutineux, saule blanc, saule marsault, camérisier et églantier.

Les haies ont été plantées en rang simple avec protections individuelles biodégradables des plants (toile de jute). Elles sont protégées du bétail par une clôture fixe triplée, piquets acacia non traités, posée de chaque côté.

• La mise en place d'une passerelle

L'écoulement provenant de l'amont de la route et une partie de la zone humide en aval, sont destinés à être protégés du piétinement animal. Des clôtures ont donc été posées pour empêcher le bétail de les atteindre. Le cours d'eau à l'aval de la route menant à Marmussoles a également été protégé des deux côtés et un point de franchissement, sous la forme d'une passerelle, a été installé à l'été 2020.



Georges JUILLARD



43 ans d'engagement au service de la commune de SANSAC : c'est ce dont Georges JUILLARD pouvait être fier de revendiquer après avoir mis fin à sa fonction de Maire au printemps dernier.

Ce sont 7 mandats successifs depuis 1977, dont 3 mandats de maire de 2001 à 2020, qui témoignent de la confiance que lui ont accordée les sansacois.

Georges, dont les origines familiales se situent à YDES au nord du Cantal, a construit sa maison familiale en haut du Chemin de Vernoyes en 1974. Ses deux enfants Emmanuelle et Thomas, ont suivi leur scolarité à l'école de Sansac.

Prof d'Education Physique Sportive, il pratique et enseigne le judo, le ski, la voile et bien sûr le foot. On le retrouve à l'AS SANSAC sur le terrain, mais aussi dans les instances dirigeantes du club pendant de nombreuses années. Il déroulera sa carrière professionnelle comme cadre à la DDJS.

Georges sera élu pour la première fois conseiller municipal en 1977 au côté du Maire Jean DELORT et de son Premier Adjoint Joseph RIOTTE. Il poursuivra avec 2 mandats d'Adjoint à partir de 1989 au côté du Maire Yves DEBORD. Il accompagnera les grands projets mis en œuvre au cours de cette période de développement accéléré de la commune : centre commercial, école, foyer, zone de Bargues et des Bessades, mairie.

En mars 2001, il prend la tête de liste aux Municipales pour succéder à Yves DEBORD. Il sera élu et réélu Maire à 3 reprises. Au cours de ces 3 mandats, Georges JUILLARD a conduit l'action du Conseil Municipal sur 2 axes principaux :

- L'Aménagement des espaces publics pour les mettre en cohérence avec l'extension de l'habitat et des services : la Place du Commerce, la Place de la Mairie, le Centre Bourg, la Rue du Stade, le Chemin de Vernoyes, la Rue des Cazalous ont changé d'aspect en surface mais aussi en profondeur. Parkings et espaces verts créés, circulation modifiée et sécurité améliorée, trottoirs aménagés, réseaux aériens supprimés, éclairage public adapté, réseaux souterrains remplacés.
- La création et l'amélioration des services et équipements destinés à la jeunesse : vestiaires du foot, centre de loisirs périscolaires, terrain de jeux pour les plus petits et terrain multisport pour les ados, le numérique à l'école.

Son implication dans la préparation du dossier de la déviation de Sansac et le choix du tracé seront déterminants. Il proposera et défendra une option évitant au maximum les zones habitées. Même si elle n'a pas été finalement retenue, elle a fait pencher la balance pour la solution médiane qui évite les Bouleaux et les Bessades.

Sa présence assidue à la CABA et ses compétences dans le domaine du sport lui vaudront d'être élu en 2008 Vice-Président en charge des Grands Equipements Sportifs avec en particulier la mise sur de bons rails du tout nouveau Centre Aquatique de la Ponétie (ouvert en 2007).

Il sera ensuite Vice-Président en charge des finances de 2014 à 2017.

Georges est avant tout un homme de dossiers, un expert dans les actions qui touchent à la jeunesse. Il a acquis au cours de ses mandats une solide expérience sur les finances communales. Il avait le souci permanent de gérer au mieux le présent et d'élaborer des scénarios prévisionnels pour éclairer les décisions du Conseil Municipal et anticiper autant que possible les conséquences des mesures de restriction budgétaire imposée par l'État.

Un parcours exemplaire de 43 ans au service de la Commune et de la CABA, parcours discret, mais efficace au cours duquel la population de Sansac a été multipliée par 2,5 passant de 550 à 1400 habitants.

Michel TOYRE

Michel TOYRE



Michel TOYRE est né à Parlan en 1947, sa mère était institutrice et son père charcutier, il a grandi dans le Cantal.

Après une prépa à Blaise Pascal à Paris et un stage de journalisme au CNPJ, il exerce au ministère de l'agriculture en tant que cadre pour l'INSEE, statisticien en charge des enquêtes et expertises dans la ville de Vesouls en Haute Saône jusqu'en 1976.

Militant mutualiste il participe à la fondation du « Centre Optique Mutualiste ».

En 1976 Michel revient dans le Cantal, habite un temps à Aurillac et achète une maison à Sansac. Ses enfants Aline et François fréquenteront l'école de Sansac, et il deviendra secrétaire de l'APE.

Intéressé par la politique et militant pour la campagne de François MITTERRAND il rencontre Yves DEBORD. Il en naîtra une forte amitié et des passions communes (chasse).

Yves DEBORD qui a été pour Michel son guide politique lui demande d'intégrer le conseil municipal en 1989.

Michel exercera durant cinq mandats de 1989 à 2020.

Il a participé à l'étude pour l'installation de la zone de Barges, des ateliers Relais, ceux-ci généreront des impôts (taxe foncière) et de nouveaux habitants pour la commune.

En 1995 il devient adjoint et aura à charge l'élaboration du bulletin municipal jusqu'en 2014, la communication, la relation avec les associations, et la commission scolaire.

En 2001 Georges JUILLARD devient maire et le fil rouge de Michel deviendra l'urbanisme, la mise en place du PLU. Tracé de zones constructibles (La Vidalie). Travail intéressant et d'intérêt général. En 2019 le PLU est remplacé par le PLUi plus contraignant.

Au cours de ces années Michel a été conseiller communautaire et membre de la commission personnelle des affaires générales et jury pour le recrutement à la CABA.

Au cours de son mandat, il retient comme faits marquants le passage à l'an 2000, son pique-nique géant et la Méridienne verte.

Le SMOCE, remplacement du traitement des ordures ménagères de Tronquières, lui permettra de visiter plusieurs sites en France et ouest Cantal. Travail compliqué et éprouvant, Michel aurait souhaité la création de déchets inertes, mais c'est une solution interdépartementale qui sera retenue entre Lot – Corrèze – Cantal – Tarn.

Des bons souvenirs :

- La restructuration du bourg « opération cœur de village ».
- La relation humaine entre les conseillers municipaux.

Mais aussi des mauvais, morts sur la route et suicides.

Quelques regrets de ne pas avoir amélioré l'école et prévu une réserve foncière.

Être élu, c'est un mélange de technique et de relations humaines, c'est aussi mettre sa compétence aux services des autres et savoir négocier.

Au cours de ses mandats Michel TOYRE aura beaucoup appris.

Fruit d'un long travail initié courant 2016 et en concertation avec les 25 communes de la CABA, le PLUi-H (Plan local intercommunal valant Programme local de l'habitat approuvé fin 2019 par le conseil communautaire) est depuis le 20 janvier 2020 l'unique document d'urbanisme au niveau intercommunal. Notre ancien PLU, qui régissait les zonages et règlements depuis novembre 2007, n'est donc plus applicable sur notre commune. Le PLUi a pour ambition de dessiner une vision du territoire pour la période 2020-2030 et définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles sont délivrées les autorisations d'urbanisme.

Les règles d'urbanisme qu'il intègre sont compatibles avec les orientations du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Chataigneraie.

Le SCoT (2016-2036), qui s'impose au PLUi, intègre un ensemble de règles issues entre autres des lois montagne, Grenelle, ALUR, LAAAF, etc., documents, plans, programmes avec lesquels il doit être compatible.

Les documents d'urbanisme doivent donc permettre de maîtriser la consommation foncière en confrontant les polarités des bourgs et villages, et de réaliser des extensions mesurées et greffées aux tissus villageois.

L'extension maximale de l'enveloppe urbaine pour le territoire de la CABA est fixée à 22 ha/an. Ainsi pour répondre à ces objectifs visant à réduire l'impact de l'étalement urbain, il a été nécessaire de diminuer d'un tiers les surfaces constructibles par rapport à la consommation des dix dernières années. Cela se décline sur notre territoire communal par un potentiel constructible au sein de la tache bâtie existante de 6,7 ha et de 6,4 ha hors de la tache urbaine.

Les éléments constitutifs du PLUi

Une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones :

- **Les zones urbaines, dites « zones U » :** secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
- **Les zones à urbaniser, dites « zones AU » :** zones à caractère naturel de la commune destinées à être ouvertes à l'urbanisation. Ces zones sont uniquement règlementées par les Orientations d'Aménagement et Programmation (document spécifique).
- **Les zones agricoles, dites « zones A » :** secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres

UN NOUVEAU CADRE REGLEM

agricoles. Seules les constructions ou installations nécessaires aux services publics et à l'exploitation agricole y sont autorisées.

- **Les zones naturelles et forestières, dites « zones N » :** secteurs à protéger en raison de la qualité des milieux naturels et des paysages.
- Le plan de zonage délimite aussi des secteurs particuliers, comme les espaces boisés classés ou les emplacements réservés (notamment pour la construction future d'équipements publics).

Le règlement comporte une partie écrite et une partie sous forme graphique.

- Dans sa partie écrite sont décrites les dispositions applicables pour chaque zone définie dans le document graphique.
 - Destinations des constructions, usages des sols et nature d'activité ;
 - Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère ;
 - Équipements et réseaux.
- Sous sa forme graphique sont définis différents profils : cœur de village, hameau historique, extension urbaine, extension urbaine diffuse et déconnectée, secteur économique, secteur touristique, secteur équipement. Les règles de hauteur, emprise au sol, d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport aux limites séparatives sont alors dictées pour chaque profil.

Les annexes :

- Les servitudes d'utilité publique liées notamment au patrimoine (zone ABF) ;
- Les zones où un droit de préemption urbaine s'applique ;
- Les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Une charte de gouvernance définit les modalités de suivi et d'évolution du PLUi.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site de la CABA :

<https://www.caba.fr/plui-sansac/>

Le site géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

permet à tous de consulter pour le territoire qui l'intéresse la réglementation d'urbanisme qui s'y applique.

Vous avez un projet :

Celui-ci nécessite sûrement une autorisation d'urbanisme.

ENTAIRE POUR L'URBANISME

- **Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)** : faisabilité d'un projet - délai de 2 mois ;
- **Déclaration préalable** : travaux mineurs (modification d'aspect extérieur, piscine, construction < 20 m², changement de destination sans travaux, extension, division) - délai 1 mois ;
- **Permis de construire** : travaux plus importants (construction > 20 m², changement de destination avec travaux, extension importante, etc.) ;
 - Maison individuelle : délai 2 mois ;
 - Autres constructions : délai 3 mois.
- Permis d'aménager : lotissement - délai 3 mois
- Permis de démolir : délai 2 mois

Renseignements et formulaires sur site urbanisme du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

La commune reste le guichet unique et procède à :

- l'enregistrement des dossiers ;

- la signature, notification et transmission des décisions ;
- l'archivage ;
- le contrôle, conformité et contentieux.

Elle instruit aussi les **certificats d'urbanisme d'information (CUa)**, délai 1 mois (Zonage – Servitude Utilité Publique – Droit Prémption Urbaine – Taxes et participations).

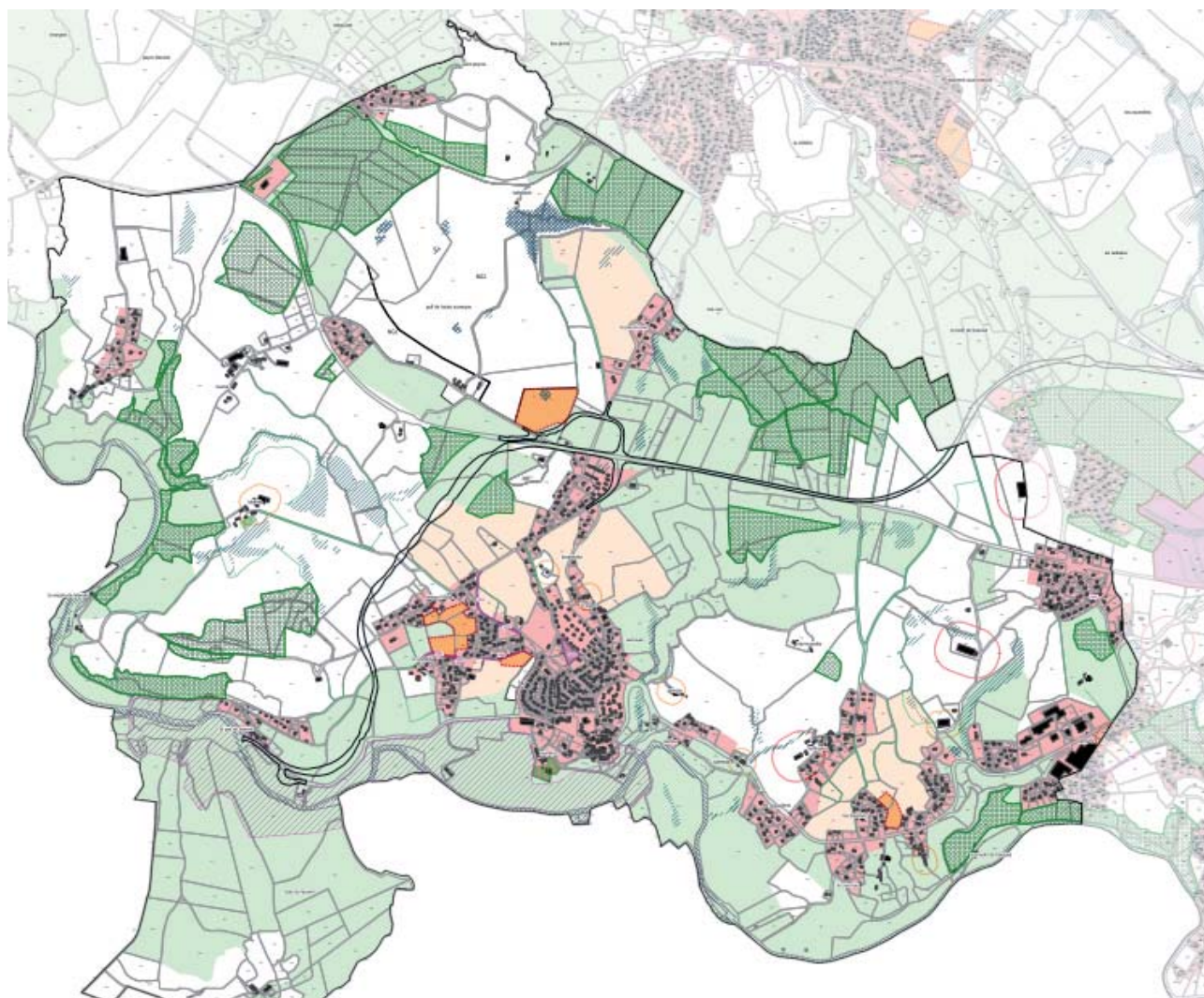
Le Service mutualisé ADS de la CABA a pour mission :

- Informations et conseils ;
- Instruction de la demande ;
- Rédaction d'une proposition de décision ;
- Examen technique lors de contentieux.

Dossiers instruits en 2020 :

12 permis de construire dont 5 habitations, 26 déclarations préalables et 30 certificats d'urbanisme.

Vous trouverez sur le site internet de la commune tous les liens utiles.



LA FIBRE EST ENFIN LÀ : mais pas encore en tous lieux



Très attendu depuis des années par les sansacois, le déploiement de la fibre optique a débuté fin septembre sur notre commune.

A ce jour, les « Points de Branchement Optique » qui desservent les différents quartiers ont été mis sous la

voirie, au niveau des chambres Télécom, desservant de fait la plupart des logements couverts par notre réseau de rue, soit 37 % des foyers de la commune.

Notre école a ainsi pu être raccordée au réseau FTTH qui offre maintenant des débits 400 fois plus élevés qu'avec le réseau ADSL, permettant à nos enfants de profiter pleinement des possibilités multiples proposées par « l'école numérique ».

Mais il reste encore 63 % des sansacois qui ne peuvent toujours pas bénéficier de ces avancées technologiques, tous ceux dont le raccordement téléphonique est aérien, via des poteaux en bois ou en béton. À la suite de nos récriminations, Orange s'est engagé à déployer sur ces appuis les fameux « Points de Branchement Optique », pour la plupart en 2021, ce qui permettra enfin à chacun d'avoir la possibilité de se relier au réseau FTTH, s'il le désire bien sûr, car il n'y a à ce jour, aucune obligation de le faire.

Que votre maison soit desservie par des conduites ou en aérien, le technicien qui interviendra tirera la fibre optique à partir de la chambre souterraine ou du poteau jusqu'au point de pénétration à l'intérieur de votre logement. Une fois que celle-ci sera dans votre maison, il doit l'amener où vous souhaitez installer la Prise Terminale Optique pour y brancher votre box.

LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA CITÉ BASTIDE

Pour rappel, les 33 logements locatifs de la cité Bastide ayant été construits entre 1983 et 1985, il devenait urgent de les rénover.

Le bailleur social Polygone a donc signé avec la commune de Sansac de Marmiesse un bail à réhabilitation, contrat par lequel il s'est engagé à réaliser un certain nombre de travaux d'amélioration sur ce parc locatif et à le conserver en bon état d'entretien et de réparation de toute nature.

La rénovation thermique de ces logements, comprenant de nouvelles toitures avec une isolation adaptée et de nouveaux velux, le changement des chaudières et des huisseries et la création de sas d'entrée, permettra d'optimiser la température intérieure tout en faisant baisser les dépenses des locataires dont les factures d'énergie étaient bien trop élevées.

Leur confort de vie sera aussi amélioré par la réfection de la salle de bain et la mise aux normes de la partie électrique.

L'esthétique ne sera pas négligée avec de nouvelles peintures sur les façades, de nouvelles portes de garage et de nouvelles boîtes aux lettres ainsi que le changement des gardes corps.

Et pour finir, des clôtures vont être créées ou réparées.

A ce jour, les travaux qui devaient débuter au printemps n'ont commencé qu'au début de l'été 2020, retard imputable en grande partie à la COVID-19. Le chantier restera donc ouvert jusqu'au mois de juin 2021 environ. Toutes les maisons n'ont bien sûr pas le même état d'avancement mais, au premier coup d'œil, en comparant ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire, il semble évident que cette rénovation était nécessaire.

Un grand merci aux locataires qui doivent sans cesse s'adapter en attendant que chaque corps de métier ait pu réaliser sa partie, entraînant parfois des gênes de plusieurs semaines pour l'utilisation de telle ou telle pièce.

A la fin du chantier, de nouvelles places de stationnement seront créées dans les rues et dès ce mois de janvier 2021, l'entretien des espaces verts sera assuré par les employés communaux.



UN NOUVEAU CHEMINEMENT À LA MATERNELLE

Avec la covid-19 et le plan Vigipirate, le fonctionnement de l'école a dû être revu dans son ensemble et notamment la circulation des personnes.

Ainsi a-t-il fallu prévoir une nouvelle issue pour les enfants de la maternelle que les parents viennent amener et rechercher. Cette nouvelle entrée s'effectue dorénavant sur le devant face à la place des commerces. Cependant cela obligeait à traverser la pelouse et on imagine son état avec les nombreux passages et le mauvais temps hivernal. Cela aurait même pu devenir un problème de sécurité !

Quelques jours après la rentrée, il a donc été réalisé un cheminement goudronné permettant à tous de garder les pieds au sec.



POUR NOTRE SÉCURITÉ

Pour donner suite aux travaux de revêtement de la RN122 sur la traversée du bourg, il a fallu procéder à la réfection des passages cloutés. Aussi étonnant que cela puisse paraître, vu que c'est une route nationale, c'est bien à la commune d'effectuer ces travaux de sécurité. Réalisés par une entreprise, il en a coûté 426 €.

À la suite d'un renforcement de la basse tension au Pas du Rieu qui a entraîné la suppression des poteaux EDF et téléphoniques, toujours un plus pour la sécurité, la commune a participé sous la forme de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT pour l'éclairage public, soit 6 338 € et de 60 % du montant HT de l'enfouissement du réseau téléphonique, soit 6 332 €.

Deux autres lampadaires, avec les mêmes règles de participation financière, vont être installés sur le bas du

Chemin du Tremble qui est pour le moment dans l'obscurité la plus totale.

L'abri bus de La Capelotte n'était pas très accessible pour les enfants. Pour la sécurité de chacun, il a été réalisé un cheminement le long du talus amenant à un passage clouté permettant de traverser en direction du golf. De plus, un lampadaire va être installé pour donner plus de visibilité. Il va en coûter au total aux environs de 7 000 €. Une subvention issue des amendes de police nous a été accordée.

Le fossé du Chemin de la Rivière va être busé cet hiver dans sa partie haute afin d'améliorer sensiblement la sécurité dans le 1er virage qui est dangereux du fait de son étroitesse et son manque de visibilité.

Une limitation de vitesse est mise en place sur le chemin qui relie le lieu-dit du Pont du Laurent au « vieux pont » situé sur la Cère, très fréquenté par les randonneurs et les vététistes.

Au-delà du pont jusqu'à Lalande et en remontant vers le chemin de la Planèze, tous les véhicules à moteur, hors exploitants agricoles, sont interdits afin de protéger là encore tous les randonneurs, qu'ils soient à pied, à cheval ou à vélo. Des panneaux vont être posés pour rappeler ces règles à respecter.



CONSTRUCTION D'UN PRÉAU



Depuis plusieurs années, notre école n'avait plus de préau ! De fait, l'école de Sansac n'était plus tout à fait une école !

Il fallait remédier à cela, on vous l'avait promis, mais surtout, il convenait de penser à nos enfants lors des récréations, lorsque la météo est capricieuse. 112 m² de couverture, on en profitera pour modifier l'entrée du foyer qui se fera face à la cour et d'intégrer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. De fait, il nous en coûtera aux environs de 100 000 €. Une subvention de l'état de 30 % du prix initial HT nous a déjà été attribuée. Nous sommes en attente d'une réponse du Conseil Régional à qui nous avons aussi demandé une subvention dans le cadre du programme BONUS RELANCE 2020/2021.



Ce préau servira également aux associations lors de leurs manifestations et peut-être d'autres utilités s'inventeront dans le futur.

Comme prévu, les travaux de démolition de l'existant ont été exécutés pendant les vacances de toussaint par sécurité pour les enfants.

Sa réalisation est prévue en ce début d'année et durera jusqu'en juin, de sorte que nos enfants seront heureux d'en prendre possession avant la sortie scolaire.

RÉFECTION DU CHEMIN DU CAYLA



Entretenir les routes communales est un budget important pour la municipalité. La commune de Sansac compte près de 24 km de voirie. Et nous sommes une petite commune !

Lorsqu'il s'agit de réparer un trou ou deux, ce sont nos employés municipaux qui interviennent. Cela permet de rallonger la durée de vie du revêtement existant.

Mais, les années passant, l'érosion, les nombreux passages des véhicules font que le revêtement devient irrécupérable. Il faut alors envisager une réfection complète.

C'était le cas de la route du Cayla qui devenait peu à

peu impraticable. Suite à l'appel d'offre, c'est l'entreprise « Colas » qui est retenue pour réaliser les travaux. Après arasement des accotements pour faciliter l'évacuation de l'eau, la route a été rechargée en grave-émulsion pour son renforcement. Puis il a été réalisé un bicouche sur toute sa longueur soit 1,1 km ou bien encore 3 850 m² pour être précis.

Et voilà une route toute neuve pour un coût de 43 000 €. De quoi satisfaire les riverains et autres utilisateurs. Cela peut sembler un peu cher, mais c'est dans la durée qu'on pourra en apprécier son coût.



DES TRAVAUX À L'ARCH...

Sansac à la chance d'avoir sur ses terres un lieu de dépôt pour les déchets verts. Et c'est tellement commode que nous sommes nombreux à en profiter. Du coup, les dépôts sauvages qui ont tendance à se multiplier sur les autres communes de la CABA restent rares chez nous. Et c'est heureux ! A noter que seuls les habitants de Sansac ont le droit de déposer leurs déchets.

Mais chaque année, il faut les broyer et les cribler. C'est l'entreprise « Ponty Compost environnement » qui s'en est chargée cette année pour un coût d'environ 6 000 €. Le terreau ainsi obtenu est donné gratuitement aux agriculteurs et aux usagers. Il suffit d'aller le chercher.

Cependant, avec les nombreux passages de véhicules, l'endroit devenait de plus en plus impraticable, surtout par temps de pluie. Lors de la réfection partielle de la traversée du bourg, nous avons racheté le fraisât, environ 300 tonnes pour 1 900 €. Ce dernier sera répandu sur un empierrement préalable qui lui nous a coûté 3 000 €.

Ainsi avec ces quelques travaux, il n'en sera que plus aisé d'aller apporter ses déchets avec sa voiture. Donc plus d'excuses de les poser n'importe où ! Et en plus, nous participons à un recyclage écologique.



HOMMAGE A JEAN-PIERRE GIBERT Conseiller Municipal de 2001 à 2020



Jean-Pierre Gibert est décédé le jeudi 27 août à son domicile d'Ytrac.

Sa disparition a suscité une très grande émotion auprès des sansacois qui lui ont rendu un hommage appuyé et mérité le mardi 1^{er} septembre, sa famille et de nombreux amis l'accompagnant pour une marche d'adieu depuis sa ferme de Lalande jusqu'en l'église de Sansac.

Jean-Pierre est né le 5 janvier 1962 à Saint-Cirgues-de-Jordanne où il a vécu entouré de ses trois sœurs, Yvette, Sylvie et Huguette. Il a poursuivi sa scolarité à St-Eugène avant de partir faire son service militaire en 1981. A son retour, il est rentré dans la vie active en pratiquant un métier qui le passionnait, celui de chauffeur routier.

Le 16 juin 1984, il a épousé Marie-Line, avec qui il formera un couple fusionnel durant 36 ans. A la naissance de son fils Romain en 1987, il abandonne ce métier qu'il affectionne pour rester auprès de sa famille et s'installe à la ferme de Lalande en 1990. Il lui a fallu beaucoup de courage, une de ses grandes qualités, car les bâtiments et le matériel n'étaient pas au niveau d'aujourd'hui. En mai 1994, Quentin est venu agrandir le foyer et vous avez vécu une vie de famille heureuse. En 2015, Romain a fait le choix de revenir sur l'exploitation pour travailler avec lui, juste avant de découvrir cette terrible maladie.

Jean-Pierre a passé beaucoup de temps au travail, c'était sa vie. Mais il aimait les gens, était très généreux et adorait s'ouvrir vers l'extérieur. C'est ainsi qu'il s'est engagé en tant qu'administrateur à la Fédération des CUMA et avec la CUMA des landes dont il a été le trésorier durant de nombreuses années. Il a su épauler son fils et sa belle-fille dans l'aventure du magasin l'Echo Paysan.

Et c'est tout naturellement qu'il a accepté de s'impliquer dans la vie de notre commune, lorsque Georges Juillard et Michel Toyre sont venus le solliciter, en fin 2000, pour remplacer Jean Lacambre qui avait décidé de se retirer. Durant ces dix-neuf années, il a su représenter et défendre les intérêts de tous ses collègues agriculteurs. En tant que conseiller municipal, il a toujours été présent, n'hésitant jamais à exprimer ses opinions et faire part de ses observations.

Depuis 2014, pour son 3^e mandat, il a accompagné les employés communaux dans les travaux de réfection et d'entretien des chemins communaux et a donné son avis d'expert pour le choix et le renouvellement du matériel. Il a aussi fait partie de la commission d'Aménagement Foncier liée au nouveau tracé de la RN122, travaillant ainsi sur le nouveau parcellaire et sur les travaux connexes qui vont permettre d'améliorer de nombreux chemins dès le début de l'année prochaine.

Il a su, malgré la maladie, accomplir toutes ces tâches jusqu'en octobre 2019. Hospitalisé, il n'est alors jamais revenu à Lalande.

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE

L'effectif de l'école pour l'année 2020-2021 est de 114 élèves répartis en 6 classes.

| | | | |
|-------------------|-----------|--------|-------|
| • Mme DAGORN | 21 élèves | 16 PS | 5 MS |
| • Mme LAFEUILLE | 20 élèves | 9 MS | 11 GS |
| • Mme OLIVIER | 19 élèves | 6 GS | 13 CP |
| • Mme COURBEBASSE | 19 élèves | 13 CE1 | 6 CE2 |
| • Mme RIVIERE | 20 élèves | 20 CE2 | |
| • Mme SOBELLA | 15 élèves | 10 CM1 | 5 CM2 |

UNE ANNÉE 2020 SPÉCIALE

La rentrée scolaire de septembre 2019 ne laissait rien présager. Elle s'était présentée sous les meilleurs auspices : pas de changement au niveau de l'équipe pédagogique et des effectifs stables au niveau de l'école.

La COVID 19 nous a pris par surprise. Le 17 mars 2020, la France était confinée. Aucun enfant ne pouvait être accueilli à l'école hormis les enfants du personnel soignant. Les enfants ont appris à faire l'école à la maison sous la direction des enseignants et avec l'aide des parents.

A compter du 11 mai 2020, une levée progressive du confinement est intervenue avec application dans les écoles d'un protocole sanitaire très contraignant ne permettant pas d'accueillir tous les élèves. Priorité a été donnée aux enfants du personnel soignant et aux enfants dont les 2 parents devaient reprendre le travail.

Une deuxième phase de déconfinement a débuté début juin avec un protocole sanitaire allégé. Désormais l'accueil de tous les élèves est rendu possible et ceci jusqu'à la sortie des vacances d'été.

Après une rentrée presque normale, nous avons de nouveau dû faire face à une recrudescence du virus depuis la rentrée des vacances de Toussaint.

Un re-confinement au moins jusqu'au 1^{er} décembre 2020 a été décrété mais les écoles continuent à accueillir les élèves.

Un nouveau protocole sanitaire a vu le jour. Le port du masque est devenu obligatoire pour tous les élèves du CP au CM2 et le brassage des élèves limité dans la mesure du possible, ce qui a entraîné une organisation particulière en classe, au moment des récréations et à la cantine.

Vivement que les masques tombent afin que les enfants puissent de nouveau sourire non seulement avec les yeux.

PERSONNEL COMMUNAL RATTACHÉ À L'ÉCOLE



Recrutement :

Après plusieurs remplacements pour pallier l'absence de personnel titulaire, Aurore CARBONNEL a été embauchée en tant que fonctionnaire stagiaire à la rentrée de septembre 2020.

Comme ses collègues rattachées à l'école, à savoir Jessica ROUDY et Marie EQUILLE, elle bénéficie d'un contrat de travail annualisé sur la base de 30 heures hebdomadaires

Remplacement d'une salariée :

Suite aux soucis de santé de Madame LABRUNIE, Cantinière, Madame Céline LEDUC a repris du service à la cantine pour assurer son remplacement. Elle bénéficie depuis le mois de juin 2020 d'un contrat à durée déterminée.

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

L'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire a dû être revue à compter du 17 mars 2020, début de la période de confinement. Il a été réduit au minimum, seuls les enfants du personnel soignant étant accueillis à l'école.

A compter du 11 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire, une garderie a été mise en place sous la responsabilité du personnel municipal rattaché à l'école avec respect des gestes barrières. Toutes les activités proposées par des intervenants extérieurs ont été annulées comme prévu par le protocole sanitaire.

A la rentrée de septembre 2020, l'accueil périscolaire a repris normalement. Toutes les activités se déroulent comme prévu à l'exception de « Lire et faire lire » où la date de reprise n'est pas encore connue.



EN 2020, LE CENTRE SOCIOCULTU A DÉJÀ

Il poursuit depuis sa création, sa mission de proximité à l'attention des habitants de Sansac de Marmiesse, St Paul des Landes, Ayrens, Lacapelle Viescamp et d'Ytrac.

Sa mission globale est de construire avec les habitants et aux côtés des collectivités les innovations sociales nécessaires au "Bien Vivre Ensemble", dans sa commune et sur son territoire. Dépassant la fonction d'organisateur de services et d'activités, le centre social rural intercommunal est un des acteurs majeurs du développement social de territoire. Il est aussi gestionnaire de services aux familles, aux habitants et met en œuvre des actions et activités émergeant de la concertation locale. Son siège social est à Ytrac, mais il intervient sur les cinq communes du territoire Ouest Agglo. Il est agréé par la CAF, sur la base d'un projet social pluriannuel "d'animation de la vie sociale du territoire" articulé entre la mission de service public et les besoins des habitants, ce qui lui confère une légitimité d'intervention dans ses missions.

Ses champs d'intervention : l'animation de la vie sociale à travers l'accès aux loisirs, aux vacances, à la culture pour tous, au renfort des liens parents-enfants, la lutte contre l'isolement des seniors, l'accompagnement du « bien vieillir », le logement, les modes de garde, l'emploi, le handicap, la citoyenneté, la prévention des conduites à risques chez les jeunes, la citoyenneté mais aussi la santé, les difficultés scolaires, familiales...

Chaque fois que vous passez la porte du centre socioculturel, vous êtes accueilli, informé ou orienté vers nos professionnels ou d'autres professionnels afin de répondre au mieux à vos besoins nécessaires au quotidien des familles pour se sentir bien dans sa commune.



Une quarantaine de seniors avaient répondu présents. Un buffet avait été confectionné pour l'occasion par le restaurant de Sansac pour mettre de la convivialité au cœur de cette journée.

2020 est marquée par la crise sanitaire. Le centre socioculturel a très vite affirmé son soutien aux habitants de son territoire dès le mois de mars et intensifié son action auprès des plus fragiles et des plus isolés.



C'est ainsi qu'est né le service de livraisons de commissions et de médicaments. Ce service continue. Une mise à disposition des attestations de déplacement, une veille très active par téléphone aux problématiques rencontrées ont aussi été enclenchées.

REL "À LA CROISÉE DES AUTRES"

10 ANS



Une collecte de magazines sur une initiative d'habitante a pu fédérer de nombreux bénévoles qui se sont portés volontaires pour collecter, trier et distribuer dans les ehpad alentours et lors des livraisons de commissions aux aînés. Merci aux commerçants qui ont accueilli les cartons de collectes et se sont mobilisés également.

Des animations pour le maintien du lien social pour tous, ont vu le jour sur les réseaux sociaux, les accueils de loisirs 3-17 ans ont fonctionné en mettant en œuvre toutes les conditions sanitaires ; des séjours de vacances enfants et ados ont été relocalisés cet été dans le Cantal, la micro-crèche a retrouvé son rythme depuis septembre. Les jeunes de la « Sexion Ados » se sont aussi mobilisés lors d'une collecte du don du sang sur la commune soit en parrainant un adulte soit en venant donner leur sang. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'engagement des jeunes.

En 10 ans, des liens de confiance se sont tissés avec les habitants, les adhérents, arrivés de plus en plus nombreux chaque année, témoins de la plus-value de notre structure de proximité à tous et nous les remercions pour cela. Administrateurs et professionnels vous donnent donc rendez-vous en 2021 pour fêter dignement les 10 ans, penser les prochaines années et poursuivre ensemble la construction de votre « maison des possibles » sur le territoire ouest-agglo. Pour cela nous vous inviterons à des rencontres, échanges et animations sur tout le territoire pour entendre vos besoins.



La composition du Conseil d'Administration :

BUREAU :

Co-présidents : Christine ALRIC
et Alain COURTINE

Trésorière : Roselyne JULHE

Trésorière adjointe : Gilbert MONTOURCY

Secrétaire : Annabelle BALADUC

Secrétaire adjointe : Anne Marie MALGOUZOU

AUTRES ADMINISTRATEURS :

Christiane MATHIAS, Jeanine CAYROL,
Mireille GEORGES, Sandrine CARLUT,
Audrey VIALLEMONTEIL, Sylvie ESCASSUT,
Cédric LALLE, Aline ESPALIEU,
Jean Louis SCHAFF

REPRESENTANTS INSTITUTIONNELS :

Mairie d'Ytrac : Mme GINEZ, Maire
ou Mme LAVIGNE ou Mme ESCALIER, adjointes

Mairie d'Ayrens : M. BONHOMMET, Maire
ou Mme DELHOSTAL, adjointe

Mairie de St Paul des Landes : Mme BENITO,
Maire ou Mme CHEVALIER, adjointe

Mairie de Lacapelle-Viescamp :
Mme MONTEILLET, Maire
ou Mme GAGNAIRE, adjointe

Mairie de Sansac : M. Baissac, Maire
ou Mme BASTID, adjointe

CAF du Cantal : Mme Séronie

DIRECTRICE : Marilyne BERGAUD

Le centre socioculturel est entouré de partenaires institutionnels et associatifs incontournables. Ils soutiennent et accompagnent le développement du centre socioculturel : les municipalités, la Caf du cantal, la Caisse Nationale d'allocations familiales, la fédération nationale des centres sociaux, la fédération départementale des centres sociaux du Cantal, le Conseil départemental, la DDCSPP, la CABA, la MSA, le CCAS d'Ytrac, la CARSAT, AG2RR la mondiale, l'ADEPA via le programme LEADER et le Contrat local de santé, la conférence des financeurs.

CONTACT :

Centre Socioculturel "A la Croisée des Autres"

3 rue Pierre de Coubertin - 15130 Ytrac

04 71 46 83 00

centresocioculturelytrac.fr/facebook/adresse
mail : alcentresocialytrac@laposte.net.

ANIMATION : LA MUNICIPALITÉ VOUS A OFFERT...



UN SPECTACLE DE RUE

Malgré le contexte particulier, un spectacle de rue « **La Meute 78 tours** » a été proposé dans notre commune le 16 août.

Le beau temps était présent et 555 personnes ont apprécié ce voyage acrobatique, hypnotique et sensible, proche du cirque contemporain. L'action se passe autour d'un agrès appelé la roue de la mort. Action, danger, ce spectacle nous a tenus en haleine pendant 35 mn.

La troupe nous a remerciés pour notre hospitalité.

UN CONCERT

Le 5 septembre un concert présenté par **Gérard DELBOS** au chant, **Cathy FLORENCE** au piano et **Rémi SALLARD** à l'accordéon, nous a fait voyager dans les souvenirs de celui-ci au travers de chansons françaises, de chants sacrés, de folklore, d'opérettes, et de mélodies classiques. Moment fort dans notre église devant un public clairsemé. Notre traditionnel pot de l'amitié n'a pas pu avoir lieu pour des mesures sanitaires.



L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS LE 18 SEPTEMBRE

Afin de permettre aux nouveaux habitants de découvrir la commune de Sansac de Marmiesse une réunion très conviviale a été proposée au foyer.

A l'aide d'un diaporama, il leur a été présenté la composition du conseil municipal, les associations, les commerces, les services, les équipements municipaux, ainsi que le patrimoine, l'histoire et la situation géographique de notre commune.

La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dinatoire, moment de partage et d'échanges entre anciens et nouveaux sansacois. Un moment très apprécié de tous.

DES EXPOSITIONS

Deux expositions ont été présentées aux habitants de la commune et aux touristes de passages :

- **Isabelle BOISSET**, nouvelle artiste peintre, qui a exposé au sein de la mairie.
- **Jean LACALMONTIE**, peintre sculpteur de renom, qui a présenté son exposition dans son atelier à son domicile .



UNE ANNÉE PERTURBÉE PAR LA COVID POUR LES SÉNIORS



En raison du contexte sanitaire, le repas des aînés initialement prévu en début d'année 2021 est annulé. En remplacement, les personnes de 70 ans et plus en 2020 résidant sur la commune de Sansac de Marmiesse bénéficieront d'un colis (un par foyer) qui sera porté à leur domicile par un élu ou un membre du CCAS. Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil.

En partenariat avec le Centre Socioculturel intercommunal « A la croisée des Autres », différents ateliers ont continué à voir le jour en ce début d'année, notamment les ateliers tablette numérique, informatique et cuisine. Au mois de janvier, nous avons également mis en place une journée de prévention contre les fraudes et les arnaques avec une quarantaine de participants. Une réunion d'information « Atelier Physique Adapté Séniors » organisée par le CLIC, l'ARSEP et le Centre Socioculturel destinée aux personnes de plus de 65 ans, a eu lieu à l'automne sur la commune de Lacapelle-Viescamp.

En outre, le Centre socioculturel en partenariat avec la commune de Sansac de Marmiesse propose des services d'aides à la vie quotidienne avec le portage de courses alimentaires les mardis matin et par l'accompagnement, en minibus, au supermarché à Aurillac les vendredis matin.

Pour bénéficier de ce service, il faut être adhérent au centre socioculturel (5 € par an) et participer aux frais (carte de 5 livraisons de 2 à 8 € en fonction du quotient familial).

Pendant les confinements, ce service de livraison de courses et de médicaments au domicile des personnes fragilisées et isolées a été étendu à 2 jours par semaine.

Malgré la période difficile que nous traversons, la nouvelle municipalité n'est pas à court d'idées. De nouveaux projets sont en cours notamment un atelier « petites mains » (loisirs créatifs) et un atelier généalogie pour les habitants intéressés. Les objectifs premiers de ces ateliers sont le partage et la convivialité.

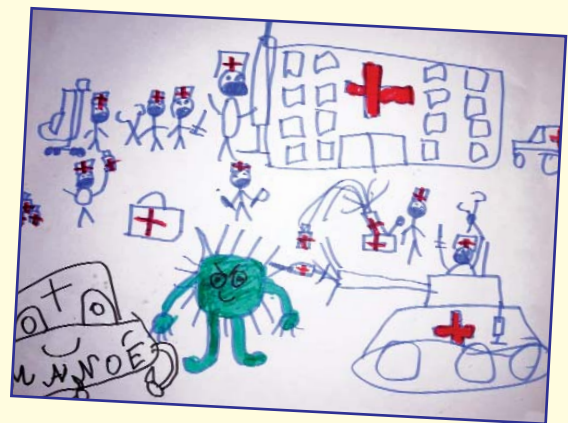
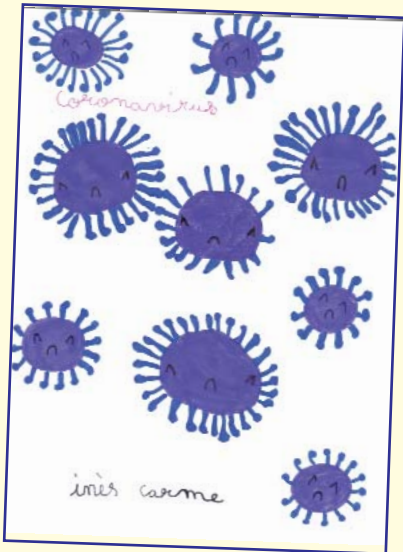
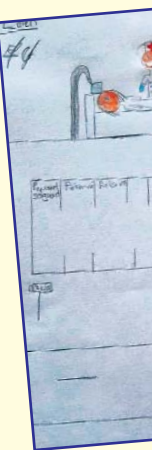
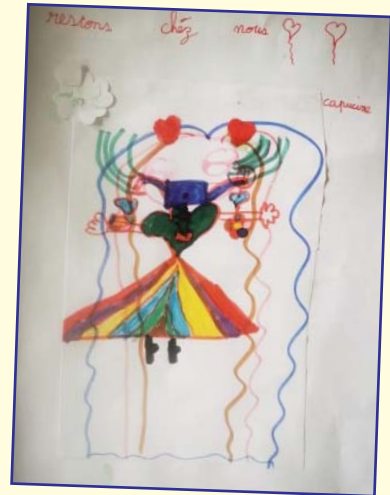
Certains d'entre vous ont été contacté, par un membre du CCAS et de la commission Action Sociale afin de faire connaître les services pouvant être proposés dans la commune. Par ailleurs, cette action vise à faire remonter vos besoins et à les prendre en compte dans la mesure du possible.

Nous avons prévu la prise de rendez-vous pour une visite à votre domicile. Cette initiative a dû être ajournée compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Nous reviendrons toutefois vers vous pour apprendre à mieux vous connaître et avoir la possibilité de dialoguer avec vous.

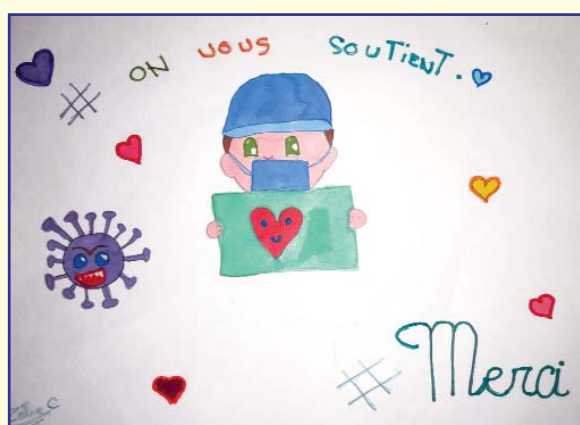
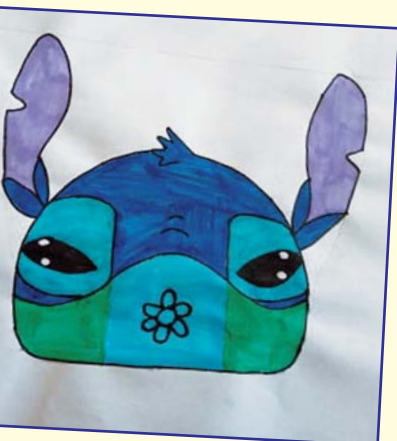
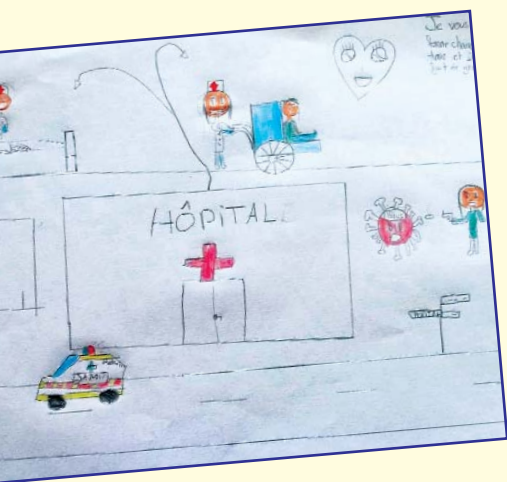
Les membres du CCAS et la commission Action Sociale



Le coronavirus vu



par les enfants...



*Merci à
Albane,
Capucine,
Eden,
Elohan,
Inès,
Inès,
Léo,
Léonie,
Louane,
Lylia
Lylou,
Maé,
Manoé,
Milan,
Sacha
Théo,
Zélie,
Zélie*

« Les P'tites mains de Pauline »

Ayant fait le choix vénérable d'être entièrement disponible pour ses deux enfants, Pauline Condamine n'en demeure pas moins très active et particulièrement créative.

C'est ainsi qu'elle s'est initiée à l'*amigurumi*, un art d'origine japonaise du crochet de petits animaux et de créatures anthropomorphes, style poupées, doudous, peluches ou autres figurines.

La législation française ne permettant pas de vendre des objets destinés aux enfants s'ils n'ont pas été soumis à des tests pour obtenir la norme en vigueur, elle n'a donc pas le droit de les vendre en tant que tels mais seulement comme objets de décoration. En effet, travaillant au feeling, Pauline ne fait jamais deux fois le même article, ce qui fait que ces tests ne sont pas faisables et réservés uniquement aux fabrications industrielles.

De fait, elle travaille donc en grande majorité à la commande. Vous avez un projet, elle vous propose une fourchette de prix et après accord mutuel, elle se met au travail et vous propose une création.



Vous pouvez aussi la contacter sur sa page Facebook « Les P'tites Mains de Pauline » ou sur sa boutique en ligne sur le site Etsy sur laquelle elle expose les articles de son choix à acheter tels quels. Alors, n'hésitez pas !

Lucas SOUQUIERES Un garçon plein d'ambition



Avec un père imprégné de foot, Lucas a démarré tout naturellement sa carrière sportive à l'AS Sansac en 2009/2010.

Mais voilà, à la suite d'une discussion dans la rue avec son copain Thomas cela l'entraîne à découvrir le rugby à Arpajon et c'est là que tout va commencer.

A partir de là, il s'engage à Arpajon où il va rester pendant 7 ans puis rejoindre le club du Stade Aurillacois ainsi que l'académie fédérale pendant 2 ans. Entre temps, il jouera en équipe du Cantal puis lors de sa deuxième année à Aurillac il fera partie du top100 U16. Et c'est ainsi qu'il est repéré par l'ASM en 2019 qui, surprise, va l'appeler au téléphone.

Mais pour Lucas comme pour ses parents, c'est trop tôt, il n'a alors que 15 ans. Mais cette année, L'ASM le rappelle une nouvelle fois, c'était pendant le confinement du printemps. Cette fois, il ne laisse pas passer l'occasion de rentrer dans un très grand club qui a les moyens de le former bien au-delà de ses espérances.

Aujourd'hui, il continue donc ses études de lycéen à Clermont avec un horaire aménagé lui permettant de suivre un entraînement à la hauteur de ses ambitions. Parallèlement, il joue un championnat dans lequel il retrouve des clubs aux noms prestigieux comme le Racing, Massy, Stade Français... etc.

Même si cela est un peu contrarié par la covid-19, Lucas vit une aventure extraordinaire qui, il espère en toute lucidité et en toute sérénité mener le plus loin possible...

Et, même si ce n'est pas du foot, ses parents sont fiers de lui et seront toujours derrière lui pour le soutenir.

Nous lui souhaitons bien sûr toute la réussite qu'il mérite.

Sandrine Canis, Coiffeuse à domicile

La réputation de Jérémy Ladou qui tient le salon de coiffure de Sansac de Marmiesse depuis décembre 2017 n'est plus à faire, son dynamisme, son sourire et son professionnalisme étant appréciés de tous.

Mais si vous préférez être coiffé à domicile, alors vous retrouverez les mêmes qualités chez Sandrine Canis, artisan-coiffeuse depuis 21 ans et qui réside sur notre commune.

Après avoir suivi son apprentissage dans un petit salon d'Aurillac durant lequel elle a obtenu successivement son CAP et son Brevet Professionnel, Sandrine a aussi été responsable dans un grand salon, passant en parallèle son Brevet de Maîtrise « coiffure ».

Elle a enfin fait le choix de travailler au domicile de ses clients, à la fois pour concilier vie professionnelle et vie de famille, et parce qu'elle trouve que les liens qu'elle peut nouer en les coiffant sont encore plus forts en se rendant chez eux. C'est un travail à temps choisi qui privilégie l'autonomie et la liberté mais qui exige une maîtrise parfaite des techniques.

Vous êtes un homme, une femme, un enfant, vous désirez une coupe, une couleur ou un simple coiffage, c'est simple comme un coup de fil.

Vous prenez rendez-vous et, après avoir organisé sa tournée entre Sansac et les communes environnantes, Sandrine vient chez vous, munie de son savoir-faire, de son sourire et de sa petite valise à roulette, véritable salon de coiffure ambulante, dans laquelle elle range miroir, bac à shampoing et tout le matériel spécifique nécessaire.

Comme hélas pour nombre de ses confrères, les confinements successifs ont été très difficiles moralement et financièrement. Alors, vu que nous avons la chance d'avoir deux excellents coiffeurs sur la commune, n'hésitez pas à profiter de leurs qualités, au salon ou à domicile !



(Photo prise avant la crise sanitaire actuelle)

Notre pharmacienne prend sa retraite

En 1994, Monsieur Henri Caillot, alors propriétaire de la pharmacie de Sansac, décide de la vendre pour reprendre une officine dans le sud de la France.

C'est une aubaine pour Martine BELARD qui est déjà habitante sur la commune et qui a ainsi la possibilité de se mettre à son compte.

Cela fait donc plus de 26 ans qu'elle est au service des sansacois. Un service essentiel dans la vie de chacun.

Elle a sa clientèle locale, sa clientèle de passage, plus ou moins la même, mais elle a eu aussi des clients venus d'ailleurs. Pour anecdote, elle se souvient du jour où elle a eu pour cliente Laetitia Casta qui était de passage, descendant dans le sud pour un tournage.



Mais voilà, il est l'heure de prendre la retraite. Elle a donc ouvert pour la dernière fois sa pharmacie, la « Pharmacie Belard », le samedi 2 janvier.

Ayant fait bâtir à Labatude il y a quelques années, Martine reste à Sansac et nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite sans aucun doute bien méritée.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, dès le 4 janvier, notre nouveau couple de pharmaciens, Monsieur et Madame Manhes. Après avoir créé leur propre pharmacie à Thérondels où ils sont restés vingt ans, durant lesquels ils ont développé de nombreuses compétences, ils ont rejoint Maurs en 2008 où ils achètent une des deux pharmacies du tour de ville. Douze ans plus tard, désireux de se rapprocher d'Aurillac, ils ont saisi l'opportunité d'en acheter une nouvelle dans notre commune. Aimant beaucoup leur métier et tout particulièrement le côté humain qui lui est associé, ils sont ravis de s'installer à Sansac de Marmiesse et nous leur souhaitons la bienvenue.

La CABA au service des habitants

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune en 2020*.

Eau

- 680 abonnés (à octobre 2020)
- 9 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 552 abonnés au réseau collectif (à octobre 2020)
- 79 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC) (à octobre 2020)
- 4 dossiers instruits pour des systèmes d'ANC

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

Environnement

- 3 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) dans le bourg, au terrain de sport et aux Bessades
- 2 colonnes pour la collecte des textiles près du centre commercial
- 7 nouveaux participants, à octobre 2020, à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)

Accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.

Transports

- Liaison Sansac-de-Marmiesse > Le Bex d'Ytrac > Crespiat > Aurillac par la ligne E (régulière ou en Transport A la Demande)

- 29 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune (à octobre 2020)
 - 12 enfants bénéficiaires du ramassage scolaire
- Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr.**

Suivez votre bus en temps réel et achetez votre titre de transport (hors gamme solidaire) sur l'application MyBus.

Urbanisme et habitat

- 37 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (23 déclarations préalables, 11 permis de construire, 3 certificats d'urbanisme opérationnels)
- 5 dossiers financés (6 864 €) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH - rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00) (entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2020)
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur caba.fr enquetepublique.caba.fr

Service Urbanisme : 17 place de la Paix, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - plui@caba.fr - permanences mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 8h30 à 12 h, sur rdv les autres jours. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr.

Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

CONTACT CABA

Siège : 3 place des Carmes
04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site Web : www.caba.fr

Page Facebook : www.facebook.com/caba.official

*entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 octobre 2020

DES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Propriétaires, profitez d'aides financières pour conduire des travaux dans votre logement ! La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a mis en œuvre pour la période 2017-2021 une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires qui font réaliser des travaux d'amélioration de leur résidence principale ou de leur logement locatif. Des subventions sont accordées, sous conditions, par l'ANAH et la Communauté d'agglomération. Depuis 2017, 600 logements ont bénéficié de ces aides à l'amélioration de l'habitat.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises du Bâtiment. Les améliorations aidées concernent en priorité les travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné...), des travaux de sécurité salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.

Afin de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches, la CABA a confié l'animation et le suivi de cette action à SOLIHA Cantal. N'hésitez pas à les consulter : c'est gratuit !

Renseignements SOLIHA Cantal :

- 9 av. Aristide Briand Aurillac : du mardi au vendredi, 9 h-12 h, 14 h-17 h (16 h le vendredi) - sur rendez-vous pendant la crise sanitaire ;
- par téléphone au 04 71 48 32 00 (jusqu'à 16h30, 16 h le vendredi)
- par mail : cantal@solihha.fr



Environnement : modernisation du site de l'Yser !

La CABA a lancé mi-2019 la restructuration du site de l'Yser, notamment de sa déchetterie qui enregistre plus de 7 000 passages par mois et quelque 8 500 tonnes de déchets collectés par an. Cette opération s'inscrit dans les objectifs de réduction des déchets et d'optimisation des collectes en favorisant le tri, le réemploi et la valorisation ; mais également dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique signé par les intercommunalités du Territoire (Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie et Cère et Goul) avec l'État et des acteurs publics et privés.

ACCUEIL DE NOUVEAUX MATÉRIAUX

L'Yser accueillera désormais les déchets diffus spécifiques (issus de l'entretien, du bricolage, du jardinage) mais aussi les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Dans les mois à venir s'ajoutera aussi une filière "mobilier" ! Les anciens meubles, les matelas... pourront ainsi être déposés dans une benne spécifique et non plus avec les encombrants. De nouveaux quais ont été aménagés pour leur dépôt en 2021. En outre, sur aiguillage du gardien, un espace de stockage et de réemploi sera alloué pour accueillir les objets qui pourront être remis en état et réemployés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui auront conventionné avec la CABA.

Grâce à un sens de circulation entièrement revu, tous les usagers de la déchetterie vont être orientés par le gardien dès l'entrée sur le site. L'accès se fera en sens unique via une entrée et une sortie distinctes, ce qui facilitera la circulation autour des quais de déchargement. En plus de l'agrandissement de la déchetterie, le projet prévoit la modernisation d'une partie du centre de pré-tri et la création d'un garage pour les 8 polybennes.

UN CHANTIER D'UNE ANNÉE !

Débutés en septembre 2019, les travaux ont tout d'abord été consacrés à la création des deux bassins de rétention d'eaux de ruissèlements situés à chaque extrémité du bâtiment avant de laisser place à l'extension du Centre de pré-tri. En début d'année 2020, ce sont les fondations et la réalisation de mur de soutènement des deux nouveaux quais qui ont débuté, et une rampe d'accès du bas de la déchetterie vers la partie haute des quais a été créée. Le printemps a permis l'installation du local d'accueil mais également la reprise des locaux existants, la pose des systèmes de protection et de sécurisation des quais. A la rentrée ce sont les enrobés qui ont été réalisés ainsi que l'aménagement des nouveaux espaces (locaux du personnel, zone d'accueil des nouveaux déchets).

Le nouveau pont bascule a, lui, été installé en novembre. La fin du chantier est prévue courant janvier.

Le projet d'un coût estimé à 2,3 M€ reçoit le soutien de l'État à hauteur de 1,5 M€, ainsi que du Département à hauteur de 340 000 €.

Rappel des déchets à apporter en déchetterie : les papiers (propre), les cartons (propre et vide), les emballages ménagers (plastique, acier/aluminium, cartonnette), le verre (sans bouchon ni couvercle), les cartouches d'encre, l'huile de friture, l'huile de vidange, les gravats, la ferraille, les encombrants, les déchets verts (tonte, branches...), le bois (palette...), les déchets issus de l'entretien, du bricolage, du jardinage, le gros électroménager froid et hors froid, les écrans et périphériques d'ordinateurs, les petits appareils électroniques (petit électroménager, audio/vidéo, outillage, jouets/loisirs), les piles (peuvent aussi être déposées dans les bornes spécifiques disposées dans les mairies, lieux publics, grandes surfaces).

Je dépose en déchetterie...



Le papier
(propre)



Le carton
(propre et vide)



Le verre



Les ampoules
sauf halogènes
et à filament



Les emballages ménagers
(plastique, acier/aluminium, cartonnette)



L'huile de friture



Les cartouches d'encres



Le bois
(non traité)



Les gravats



Les piles



L'huile de vidange



Les encombrants
(meubles, matelas...)



Les déchets verts
(tontes, branches...)



La ferraille

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)



Petit et gros électroménager, écrans, informatique, jouets, outillage...

Les Déchets Diffus des Ménages (DDM)



Produits du bricolage, d'entretien et de jardinage

Textiles : je dépose vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie, jouets en tissu, peluches... dans les colonnes du Relais 48, disposées dans les déchetteries et sur l'ensemble du territoire de la CABA.

Les textiles en bon état peuvent aussi être apportés directement aux associations humanitaires (Emmaüs, Secours Populaire, Fring'aide...).

Médicaments : je les rapporte dans ma pharmacie.

Pour rappel, l'accès aux déchetteries de l'Yser et des Quatre-Chemins est gratuit pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Réduire ses déchets... directement à la source !

30% des déchets de la maison et du jardin sont compostables, ce qui permet de recycler et de réduire d'autant les déchets collectés et traités. De plus, le compostage permet de réaliser soi-même un amendement de qualité pour vos plantations.

Pour participer à l'opération Compostage de la CABA, il vous suffit de prendre contact avec le service Environnement ou vous pré-inscrire via notre formulaire en ligne le site internet : www.caba.fr. Après avoir signé la charte du compostage, un « bio-seau » (seau réservé aux déchets à composter) et un « Guide du compostage » vous sont remis à votre inscription. Si vous le souhaitez, la CABA met à votre disposition deux types de composteurs.

Station d'épuration de Souleyrie

ASSAINISSEMENT : TOUS ACTEURS !

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Souleyrie débutent. Ce chantier d'envergure porté par la CABA doit permettre la modernisation des ouvrages, l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées et la production de biométhane qui alimentera le réseau GRDF.

Le coût de l'opération est estimé à 40 M€ (y compris le chantier de l'ovoïde Pupilles/Volontaires réalisé en 2017 et 2018), financés avec les soutiens de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Département. Des aides ont aussi été sollicitées auprès de l'ADEME et de la Région.

Cette opération est la plus conséquente, financièrement, que l'Intercommunalité ait portée depuis sa création. La station d'épuration de Souleyrie, la plus importante du département, traite les eaux usées des habitants d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Giou-de-Mamou et, en partie, de Vézac. La continuité du traitement des eaux sera assurée durant toute la durée du chantier, jusqu'en 2023.



LE BÂTIMENT D'EXPLOITATION (1)

Le nouveau bâtiment d'exploitation regroupe notamment les pré-traitements (dégrillage pour l'élimination des plus grosses matières solides, dessablage, déshuilage), le traitement primaire (première étape de décantation), ainsi que les ouvrages de régulation hydraulique et une partie des équipements de traitement des boues.

LE BASSIN BIOLOGIQUE (2)

Un nouveau bassin biologique est créé. Après traitement primaire, les eaux y resteront stockées le temps nécessaire pour que les bactéries naturellement présentes se développent en dégradant la pollution organique contenue dans l'eau.

LE BASSIN DE STOCKAGE (3)

Le clarificateur existant va être démolé pour laisser place à un bassin de stockage et de restitution des pluies d'une capacité de 10 000 m³. Également appelé bassin d'orage, il doit permettre de gérer la surcharge hydraulique liée aux plus fortes intempéries. Ces apports y sont stockés avant d'être injectés dans le bassin biologique.

LES CLARIFICATEURS (4)

Deux clarificateurs neufs sont construits. Cette dernière étape de décantation permet de séparer l'eau épurée des bactéries fixées sur la pollution résiduelle (les boues).

LE TRAITEMENT TERTIAIRE (5)

La préservation de la Cère exige un traitement tertiaire de haute performance : les eaux épurées y passent dans un tamis très fin (1/100 € de mm) avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

UN BASSIN SUPPLÉMENTAIRE (6)

Le bassin biologique actuel est conservé pour de possibles évolutions de la station.

LES FILIÈRES TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES

DIGESTEUR (7)

Les préoccupations d'optimisation énergétiques seront également au cœur du projet. En effet, afin de valoriser les boues d'épuration, un digesteur va être installé. Celui-ci va transformer les boues en biogaz et en digestats.

STOCKAGE BOUES (8)

Les boues ainsi digérées seront ensuite stockées.

POSTE DE PURIFICATION (9)

Le biogaz devient du biométhane après épuration et odorisation.

POSTE D'INJECTION (10)

Le biométhane pourra alors être injecté dans le réseau GRDF.

INCINÉRATEUR (11)

Les digestats issus de la transformation des boues sont brûlés via l'incinérateur déjà présent sur le site. L'énergie ainsi produite permet d'alimenter la boucle de chaleur pour chauffer l'eau du Centre Aquatique.

LES ESPACES TECHNIQUES

LE BÂTIMENT D'ACCUEIL ET ADMINISTRATIF (A)

Pour une intégration architecturale harmonieuse, il reprend la forme ronde des bassins qui l'entourent.

LE LOCAL TECHNIQUE (B)

L'ATELIER (C)

RÉTENTION DIGESTEUR (D)

En cas de problème d'étanchéité du digesteur, ce mur permettrait de contenir les fluides qui s'en échapperaient.

LE PARKING (E)

Le parking visiteurs et exploitants est repris.

RAPPEL DES BONS GESTES À ADOPTER

Quel que soit le dispositif d'assainissement (collectif ou individuel) auquel votre habitation est raccordée, vous êtes acteur de son bon fonctionnement. Ainsi, il est interdit de déverser dans les réseaux :

- les lingettes et serviettes hygiéniques ;
- les huiles (usagées ou non) et les graisses ;
- les produits chimiques ou pétroliers (essences, white spirit, produits phytosanitaires, peinture, vernis...) ;
- l'effluent des fosses septiques ;
- la laitance de béton, mortiers, sables, terre ;
- les eaux de vidange des piscines dans un réseau séparatif d'eaux usées ;
- les ordures ménagères brutes ou broyées ;
- le sang et les déchets d'origine animale.

Plus d'infos : caba.fr



Cédric Faure & Dominique Beaudrey

Vos conseillers départementaux

Canton de Maurs

cfaure@cantal.fr / dbeaudrey@cantal.fr



**Chaque jour aux
côtés de votre
commune**

Le Conseil départemental aux côtés des Sansacoises et Sansacois c'est notamment :

- **La participation aux projets de la commune** via le Fonds Cantal Solidaire.
- **L'accompagnement financier des associations** de votre commune via le Fonds Cantal Animation.
- **Le soutien aux agriculteurs** grâce au programme d'actions en faveur de l'agriculture dans le cadre du pacte régional pour le Cantal signé avec Laurent Wauquiez, Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Déploiement du numérique** : d'ici fin 2022, Internet à 30Mb/s pour tous et 92% des Cantaliens raccordables à la Fibre ainsi que 36 nouveaux pylônes 4G pour couvrir les zones grises.



Chaque jour à vos côtés

Conseil départemental du Cantal
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
04.71.46.20.20
cantal.fr

Tribune libre

Depuis les élections municipales je n'avais pas eu l'occasion de m'exprimer.

C'est chose faite et j'en remercie l'exécutif en place.

Le conseil municipal est en place et nous avons pu trouver notre place, avec Annick Vidal nous nous sommes investis dans 3 commissions.

Nous nous devons d'être présents par rapport aux nombres de Sansacois qui nous ont soutenus.

Notre objectif ne sera pas de s'opposer pour s'opposer mais bien d'être une force de proposition pour que tous les sansacois ait un cadre de vie meilleur. Notre objectif est le même que l'équipe en place, c'est de travailler pour vous tous.

Je suis heureux qu'un de nos grands projets pour Sansac soit aujourd'hui devenu une priorité, je m'en félicite car réa-

liser une école 100 % autonome sera une première départementale et donnera encore plus de crédit à Sansac pour des futurs parents et enfants. Ce projet sera bénéfique pour tous les Sansacois.

Mais il faudra beaucoup plus pour que notre village parvienne à s'épanouir pleinement, le commerce, le cabinet médical, la pharmacie, reste une priorité de ma part et avec Annick nous agirons de toutes nos forces pour que Sansac trouve sa place.

Dynamiser le bourg, donner envie aux habitants d'y venir sera un enjeu crucial pour l'avenir de notre village.

En ces temps compliqués, je souhaite le meilleur pour tous les sansacois(es). Restez vigilants et respectez les gestes barrières.

Herve Seguis, Annick Vidal

A.C.C.A de SANSAC

Cette saison 2020/2021, a été modifiée dans sa préparation, suite aux confinements du printemps et de l'automne. Le premier a empêché les Nemrod sanssacois d'organiser leur traditionnel ball-trap au mois de juillet, et donc d'amputer ses finances. Partis pour une nouvelle saison pleine d'espairs, c'est une cinquantaine de cartes qui furent délivrées début septembre. Le deuxième confinement vient impacter au plus haut point la pratique de notre activité, qui interdit tout acte de chasse, hormis les battues grand gibier. A ce jour, la perplexité est de mise sur la fin de saison. Les lâchers de gibiers seront moins nombreux cette année, le grand gibier, lui se porte plutôt bien. Le partage des territoires sur notre commune se passe plutôt bien avec l'ensemble des autres usagers de la nature, et il est réconfortant que cela en soit ainsi, tout le monde est gagnant à continuer ainsi.



Malgré le contexte, les chasseurs sanssacois vous adressent leurs meilleurs vœux et que 2021 soit la meilleure possible.

*Le Président
Aurélien CARAGNAC*

SANSAC'RIFIS : une année de transition



Voilà 20 ans que Sansac'rifis est à la base de l'animation sanssacoise.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, le 17 janvier, le président Régis Belhomme annonçait sa démission et celle de tout le bureau. Nous en profiterons ici pour les féliciter, eux qui ont œuvré durant 3 ans et qui ont su apporter un vent nouveau dans l'animation sanssacoise. On notera le trail permettant la découverte des sentiers de notre commune à de nombreux coureurs ; également le casse-croûte animé du dimanche midi dans un coin de campagne ou la convivialité était reine... merci pour tout !

Une nouvelle équipe très motivée s'est construite autour de notre nouveau président Emmanuel Bonal. Nous espérons offrir aux sanssacois une animation étoffée tout au long de l'année...

Mais la covid-19 s'est invitée sans tarder, obligeant d'annuler la fête du village, notre première manifestation. Et depuis, il n'a pas été possible de mettre en place de nouvelles animations.

Espérons qu'en 2021, cela s'arrange et que nous puissions enfin vous divertir. Et nous, nous en avons tellement besoin.

BUREAU

Président : Manu BONAL
Vice-président : Clément RIVIERE
Secrétaire : Marie-Agnès BALADIER
Secrétaire adjointe : Magali BONAL
Trésorier : Pierre SIMOES
Trésorier adjoint : Jean-Pierre CAVANIE

SPORT CANIN 15

L'année 2020 a été bien perturbée suite à l'émergence de la Covid-19.

Cependant, à chaque fois que cela a été possible et toujours dans le plus grand respect des gestes barrières, le club a ouvert, en réduisant si besoin le nombre de personnes accueillies ou en n'organisant que des séances individuelles.

Malgré cela, les effectifs se maintiennent avec 18 adhérents en cette fin d'année.

Pour 2021, si les conditions sanitaires nous y autorisent, nous prévoyons au printemps une journée découverte du club pour l'école de Sansac de Marmiesse et nous organiserons notre concours dans la discipline « RING » le 1^{er} week-end d'octobre. Nous ferons pour l'occasion une demande de compteur d'eau agricole afin de pouvoir donner à boire aux chiens.

Toute l'équipe du Sport Canin 15 vous souhaite une bonne et heureuse année.



*Le Président,
Maxime GENRIES*

L'ASSOCIATION « L'INCOMPRISE »

Numéro:
0648566873



L'incomprise

Mail:
lincomprise15@gmail.com

MAIL : lincomprise15@gmail.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 06 48 56 68 73

Date de Création : 15 Octobre 2020

L'association l'incomprise à but non lucratif vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales dans l'urgence physique et psychologique. Les membres de l'association viennent en aide lors de ces violences pour différents types de besoins : trouver un hébergement d'urgence pour la sécurité des victimes, écoute et soutien des victimes, aide dans

les démarches juridiques ainsi que l'accompagnement lors des démarches médicales, hospitalisation... La priorité étant que toutes les victimes ne se sentent pas seules ni incomprises et leur venir en aide ainsi qu'à leurs enfants. Nous sommes présents sur les réseaux sociaux groupe privé pour partage de témoignage : « L'INCOMPRISE » et d'une page publique pour partager les actualités et échanger de façon plus générale : « Association l'Incomprise ».

Toutes victimes ou personnes voulant plus d'informations peut nous contacter par mail, téléphone ou sur Facebook.

Nous organisons des événements et des réunions internes et externes pour récolter des dons pour leur venir en aide. Nos victimes sont vos victimes et nous protégeons le secret de confidentialité des membres, bénévoles et victimes qui ne souhaitent pas s'exposer aux risques pour plus de sécurité. Nous sommes heureux de vous faire partager notre engagement qui doit être une valeur à prôner pour tout citoyen, sarsacois et cantalien.

Nous tenons plus particulièrement à remercier Monsieur le Maire ainsi que le Conseiller Délégué aux Associations de Sansac de Marmiesse qui ont su nous montrer leur soutien et nous permettre de vous faire partager une nouvelle association pour une cause peu présente dans le Cantal et encore tabou. Nous tenons également à vous remercier de prendre le temps de lire cet article et de nous découvrir. Nous vous attendons avec impatience sur nos pages pour suivre les actualités et espérons vous compter parmi les bénévoles ou uniquement pour les divers événements que nous allons proposer et où nous prendrons le temps de vous expliquer nos actions.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE SANSAC DE MARMIESSE, ST PAUL DES LANDES, YTRAC

L'Association des Donneurs de Sang veut d'abord remercier tous les Donneurs qui sont venus, dans le respect des normes d'hygiène et de distanciation, offrir leur sang et leur temps pour maintenir le niveau des réserves en produits sanguins si irremplaçables en cette période de pandémie pour nos malades.

Pour enlever tous les doutes, il faut savoir que la Covid est un virus respiratoire qui n'est pas transmissible par le sang. L'EFS a réalisé des statistiques sur 10 000 dons et actuellement aucun des malades transfusés n'a développé la maladie de la Covid-19. En cas de suspicion de contamination signalée par les donneurs, les dons sont isolés et analysés plus finement. Donc n'ayons pas de scrupules et continuons notre engagement en faveur du DON.

Un grand bravo à Benoît Chanteraud, responsable et animateur aussi compétent qu'apprécié des jeunes de la « Sexion ados » du centre socioculturel « A la croisée des autres » qui a participé à la collecte de sang de juin à Sansac.

Ce geste n'est pas si anodin car dans son sillage, ce sont plusieurs jeunes adultes qui ont tendu leur bras pour la première fois, accompagnés d'ados qui ont parrainé chacun un de leur camarade et qui seront, à n'en pas douter, les donneurs de demain.

Enfin bravo à l'équipe de bénévoles qui ont assuré l'accueil des donneurs en respectant eux aussi le protocole mis en place et toujours dans la bonne humeur.

Il y a eu 31 donneurs qui se sont présentés en février à Sansac et 47 en juin.

Merci à tous !

COLLECTES 2021

Sansac : 24 février et 23 juin

St Paul : 22 février et 4 octobre

Ytrac : 5 janvier, 9 mars, 11 mai, 10 août et 12 octobre



VELO CLUB SANSAC ARPAJON



Voilà maintenant 41 ans, qu'un groupe de passionnés avec à leur tête René Issiot créaient une association cycliste à Sansac. C'est en effet à la fin des années 70 que naquit l'association cycliste Sansacoise, qui devint plus tard Vélo Club de Sansac avant de prendre l'appellation d'aujourd'hui, Vélo Club Sansac Arpajon.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de Sansac et d'Arpajon, René Issiot, le président fondateur, s'en est allé. Son décès, aussi brutal qu'inattendu, a plongé le club dans une difficulté passagère dont il est ressorti plus fort, grâce notamment à ces partenaires et sponsors, au premier rang desquels se situe groupama.

Groupama est un partenaire historique pour le Vélo Club Sansac Arpajon car cette société d'assurances, est présente à ses côtés depuis plus de trente ans. Le club s'identifie parfaitement à elle en tant qu'association rurale. Le vélo club est en effet soutenu par deux communes de la proche banlieue Aurillacoise. Sansac et Arpajon sont deux villes à la campagne et le logo de Groupama avec le village et les labours, pourrait être le leur...

Le vélo club Sansac Arpajon forme chaque année de jeunes coureurs, grâce à une école de vélo dirigée de main de maître par une « mamie » de 70 printemps, toujours très dynamique et impliquée. Elle est pour les jeunes enfants une deuxième maman. De cette formation avec l'esprit famille sont ressortis de bons, voire, de très bons coureurs.

En 1996 et 1997 l'un d'eux a participé au tour de France : David Delrieu.

Si le club a été depuis ses débuts orienté vers la compétition, il n'en oublie pas pour autant le sport loisirs. Son programme d'organisations comporte chaque saison plusieurs courses concernant toutes les catégories de coureurs, mais également plusieurs randonnées cyclistes ouvertes à tous. Telle la Sansacoise première édition de cette randonnée ouverte à tous en septembre, où malgré les conditions sanitaires liées à la pandémie, 65 participants se sont alignés sur le parcours de 72 km.

Parallèlement à la formation cycliste, le club inculque à ses jeunes protégés les valeurs essentielles

qui devraient les guider dans la vie, à savoir le respect mutuel, le travail, la rigueur et l'assiduité mère de tous les progrès... Tout ceci en ayant à l'esprit que le sport est un espace de liberté où convivialité et camaraderie doivent être privilégiés.

Les couleurs de vélo club Sansac Arpajon symbolisent le dynamisme et l'ardeur au travail avec le rouge, la sagesse et la loyauté avec le bleu, la douceur et l'espoir avec le rose qui est venu récemment compléter ce panache coloré pour voir la vie... en rose.

Voici donc un résumé rapide, de l'histoire d'un club de vélo de la campagne auvergnate.

Michel Lours



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2021

- **Challenge René Issiot et souvenirs Jacques Martinet** : dimanche 21 mars 2021
- **Tour du Cantal cadet** 27 mars 2021
Mauris/Teissières les Bouliès
- **Championnat du cantal** le 8 mai 2021 lieu à déterminer
- **La Sansacoise** samedi 11 septembre 2021 à Sansac
- **Rando cycliste à Arpajon** (Senilhes) le 18 juillet 2021 au profit de la recherche sur le diabète en partenariat avec l'association « Diabète recherche Cantal »

ENTRAIDE SANSACOISE



L'année 2020 aura été pour les adhérents de l'Entraide Sansacoise une année difficile, marquée par l'absence de rencontre, de lien social.

- **Mercredi 22 janvier 2020** : galette des rois au foyer
- **Vendredi 14 février 2020** : sortie en Aveyron, visite guidée du Château de Bournazel, déjeuner à Asprières (repas stockfish), visite d'une safranière au Mas de la Tourelle.
- **Samedi 14 mars 2020** : poule farcie au foyer (3 jours avant le confinement)

Suite à l'épidémie de Covid-19 nous avons dû interrompre toutes nos activités.

A partir du 17 mars les rendez-vous des mercredis après-midi ont été annulés, ainsi que toutes les sorties et manifestation programmées.

- **Vendredi 17 avril 2020** : sortie à Chaudes Aigues et St Just, (repas cuisses de grenouilles)
- **Vendredi 19 juin 2020** : sortie Gorges de la Jonte



- **Jeudi 30 juillet 2020** : croisière et dîner spectacle à Flagnac
- **Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020** : séjour au Puy en Velay et La Chaise-Dieu
- **Dimanche 8 novembre 2020** : LOTO au foyer
- **Samedi 21 novembre 2020** : Tête au veau au foyer
- **Mercredi 16 décembre 2020** : Assemblée Générale et repas

Le **Vendredi 16 octobre 2020** nous avons pu réaliser notre sortie à Chaudes Aigues et St just (repas cuisses de grenouilles) et nous avons été très contents de nous retrouver, Nous avons passé une excellente journée (Reconfinement 15 jours après).

Les sorties annulées seront en principe reportées en 2021 en espérant que l'épidémie soit maîtrisée.

Le 19 mai 2021, nous recevrons Pro Confort

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 10 février 2021, et la reprise des cartes le mercredi suivant (sous réserve de l'évolution de l'épidémie).

Meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2021.

LOU GARAGNAS



Malgré un contexte difficile qui ne nous aura pas permis de participer aux divers concours que nous fréquentions habituellement, l'année 2020 nous aura quand même permis d'ouvrir le club par intermittence ou de partager nos expériences par visioconférence ou par téléphone.

Heureusement, la passion qu'est la nôtre reste intacte et nous la transmettons avec toujours autant de plaisir aux nouveaux licenciés qui nous ont rejoints tout au long de l'année et à une dizaine d'enfants dans le cadre du périscolaire.

Les jeux de société et les jeux de plateaux réunissent de plus en plus de participants, dont de nouveaux membres ayant déjà participé à des tournois internationaux, faisant ainsi profiter de leur expérience aux autres.

Nous retrouvons toujours parmi ces jeux ceux qui ont trait au fantastique, mais aussi maintenant des jeux historiques, sur la 2^e guerre mondiale ou les batailles navales napoléoniennes, ainsi que des jeux de football américain pour le moins originaux puisque les matchs se passent dans un univers médiéval fantastique avec des équipes composées de Trolls et d'Orcs.

En espérant que la crise sanitaire actuelle nous le permette, nous aurons le plaisir d'organiser les :

11 et 12 septembre prochains, notre 3^e concours international de figurines et maquettes qui correspondra au 10^e anniversaire du club.

Au seuil de cette nouvelle année, les

« Lou Garagnas » souhaitent tous leurs vœux de bonheur à tous les habitants de Sansac de Marmiesse !



Lionel Juban

Ecole de foot A.S. SANSAC



Noël 2019

Fin 2019-2020

La saison dernière s'est bien déroulée jusqu'à l'arrêt des compétitions le 7 mars, des entraînements et des tournois, un crève-cœur quand on sait toute l'importance d'une fin de saison avec la participation à de nombreux tournois. Le travail qui avait été effectué l'été précédent avait porté ses fruits et les effectifs avaient bien augmenté pour porter le nombre de licenciés jeunes à 53, avec en plus la création d'une nouvelle équipe dans la catégorie U12-U13.



U12-U13

Chaque week-end, c'était donc une équipe de U12-U13, une équipe de U10-U11, deux à trois équipes de U8-U9 et trois équipes de U6-U7 qui arpentaient les terrains du département.

Le Noël dernier avait été une belle réussite où chaque enfant avait pu en plus de jouer au laser Game pour les plus grands ou passer une heure dans la salle de jeux du bowling, recevoir une belle veste aux couleurs du club offerte en partie par de généreux partenaires.

INTERSAISON

La fin de saison prématurée et le manque d'enthousiasme à la reprise a eu raison certainement de quelques retours de licenciés, et les effectifs ont malheureusement chutés de 25 %. Malgré cela tout a été mis en œuvre pour que les enfants soient accueillis tous les mercredis et samedis. Ils sont encadrés par des éducateurs motivés qui sont managés par un nouvel arrivant en la personne de Christophe Hurgon, qui occupait déjà ce poste à Murat l'an passé, et qui a rejoint l'effectif sénior à la trêve estivale. Un vrai plus pour continuer de structurer l'école de foot sansacoise.



Afin de préparer l'avenir, une entente avec le club de l'Etoile Sportive de Roannes a été trouvée afin que les enfants des deux clubs puissent évoluer au sein de l'école de foot.

En raison de la pandémie, les enfants des quatre catégories n'ont effectué que quelques journées d'échange avec des clubs voisins.

- Deux joueurs U14-U15 évoluent avec l'entente Cère et Rance et Sud Cantal.
- Les 12 joueurs U12-U13 ont disputé trois matchs dans une phase de brassage.
- Les 6 joueurs U10-U11, partagent les entraînements avec le Club Jeune d'Ytrac pour permettre à tous de pouvoir progresser.
- Les 17 joueurs U8-U9 qui sont les plus nom-

breux et les plus assidus, ont disputé 2 journées de brassage comme les U10-U11.

- Les 11 joueurs U6-U7 qui s'entraînent les mercredis à Sansac et les samedis à Roannes ont eux aussi participé à deux plateaux découvertes.

REPRISE DE LA SAISON

Tous les enfants peuvent venir s'essayer librement seuls ou avec des amis aux entraînements qui se déroulent les mercredis après-midi aux horaires ci-dessous.

Enfin, l'ensemble des petits licenciés sansacois remercient les généreux partenaires qui leur permettent d'avoir de belles tenues, et si le traditionnel rendez-vous de Noël n'a pas eu lieu, ils recevront quand même de jolis cadeaux dès le mois de janvier.



U6-U7

Pour tous renseignements : 06 87 10 41 53

| | Mercredis | Mercredis | |
|---------|----------------------|-------------------------|----------|
| U6-U7 | 16h à 17h à SANSAC | 10h30 à 11h30 à ROANNES | OU MATCH |
| U8-U9 | 16h à 17h à SANSAC | 14h à 15h15 à SANSAC | OU MATCH |
| U10-U11 | 18h à 19h15 à SANSAC | 14h à 15h15 à SANSAC | OU MATCH |
| U12-U13 | 18h à 19h15 à SANSAC | 14h à 15h15 à SANSAC | OU MATCH |

| Responsable | Stéphane FEYT | Coordonnateur | Christophe HURGON | Trésorière | Angélique JACQUEMART |
|-------------|---|---------------|-------------------|------------|----------------------|
| Educateurs | U12-U11 : Joffrey CHARMES et Guillaume VINSOT U10-U11 : Christophe HURGON, Loïc BECO et Théophile RIEU U8-U9 : Philippe JACQUEMART, Arnaud POUJOL, Cyrille DALLA VALLE et Sébastien ANDRIEU U6-U7 : Julien LAUBIE et Mathieu PUECHJEAN (Roannes) | | | | |

SANSAC'GYM

L'année 2020 aura été marquée par un ennemi invisible, la Covid-19.

Ce satané virus nous a tous chamboulés. Au mois de mars, l'association de gym a ainsi dû interrompre sa saison avec un premier confinement.

Ensuite, l'été s'est passé en mode dé-confinement, ce qui nous a permis de maintenir les balades réalisées le lundi soir à 19h45 sur les chemins de randonnée de Sansac et des communes avoisinantes.

Au mois de septembre, la municipalité a recommandé la mise en place d'un strict protocole sanitaire pour la reprise de notre activité. Autant vous dire que la satisfaction des adhérents était grande de pouvoir reprendre une activité sportive.

Gigi, l'animatrice, a donc réaménagé ses séances pour respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Ces mesures ont été comprises et suivies par les participants. Quel plaisir de nous retrouver dans cette salle et sur nos tapis après tous ces mois !

Hélas, un second confinement est annoncé fin octobre. La pratique de la gym est une nouvelle fois suspendue... L'activité est mise en sommeil, jusqu'à quand ??

Nous comptons sur la solidarité de nos adhérents et leur envie pour revenir dès que ce sera possible. Nous attendons impatiemment les nouvelles directives gouvernementales.

Nous vous attendons tous, nouveaux et anciens pour profiter des activités telles que : gym tonic, gym douce, cardio, renforcements musculaires, stretching, steps, fit-ball...

Un grand merci à tous et surtout espérons une meilleure année 2021.

HORAIRES

| | | |
|----------|---------------|----------------|
| Lundi | 20h - 21h | Gym volontaire |
| Mardi | 8h45 - 9h45 | Gym senior |
| Mercredi | 19h45 - 20h45 | Gym volontaire |

Pour tous renseignements :
Anne-Marie au 06 49 47 65 55



UN ANNIVERSAIRE PERTURBÉ POUR J2S

2020 restera une année exceptionnelle pour Sansac'Ados, en effet, l'association créée par Vincent Martinet et Michel Baissac, devait souffler ses 10 bougies. C'est au début de cette année particulière que nos Ados se dirigeaient vers le village de Dienne pour leur sortie hivernale. La neige était absente sauf pour un groupe d'irréductibles qui gravirent les sommets afin de faire une petite bataille, pendant ce temps les autres pataugeaient dans la boue. S'ensuivit un bon repas préparé par Olive fraîchement nommé président. Après une courte nuit, nous découvrons le moulin à eau local récemment restauré. Ce sera malheureusement la seule sortie de l'année.

La vente du muguet, bien que perturbée, a pu se faire grâce à l'accueil de la boulangerie Chabrier, nous l'en remercions. Début septembre, entre deux confinements notre traditionnel vide grenier, a été un succès et nous vous remercions toutes et tous pour votre participation. Nous espérons tous nous retrouver au plus vite. En attendant tous les jeunes ainsi que leurs accompagnants vous souhaitent une bonne année 2021.



Sortie à Dienne.



Gilbert Four nous a quittés ce 1^{er} janvier 2021 suite à une terrible maladie, la sclérose latérale amyotrophique encore appelée la maladie de Charcot.

Dès qu'il a appris la terrible nouvelle, il a su que c'était une maladie incurable mais il l'a acceptée, fièrement, ne se plaignant que rarement malgré les difficultés quotidiennes dues à une paralysie progressive de l'ensemble de son corps.

Gilbert a longtemps œuvré dans l'associatif au sein de notre commune, tout d'abord au travers de l'Association des Parents d'Elèves dans laquelle il a été bénévole de nombreuses années. Avec ses voisins de Bargues, ils préparaient chaque année leur fameux cochon farci cuit à la broche lors des fêtes des écoles pour le grand bonheur des nombreux convives qui se délectaient de ce savoir-faire.

En 2013, il a rejoint notre association, Sansac'Ados, dans laquelle se trouvait son fils Baptiste. Il a su de suite se faire accepter et adorer par tous ces ados qui faisaient semblant d'avoir peur quand il faisait semblant de s'énerver, ce qui finissait toujours par de grands éclats de rire communicatifs.

Gilbert, tu feras toujours partie de la grande famille des J2S et aucun de ceux qui t'ont côtoyé ne t'oubliera.



RELAIS PETITE ENFANCE

« Les P'tits Lou », freinés par la covid 19

L'année 2020 s'annonçait vraiment bien avec le retour d'Audrey. La convention d'objectif qui se terminait au 31 décembre 2019 laissait la place à une nouvelle ère pleine de projets, Les P'tits Lou devaient poursuivre leur aventure...

Avant tout, un grand merci à Claire, qui, en l'absence d'Audrey et par son investissement, a su faire aboutir les projets prévus dans la convention d'objectif 2016/2019. Durant 2 ans, elle a continué à faire vivre le relais à un rythme soutenu.

Audrey revient...

Résolument tournée vers l'avenir, Audrey reprend sa place au 1^{er} janvier avec la tête pleine de projets. Dans la nouvelle convention signée avec la CAF, le RPE s'engage dans 2 missions supplémentaires : se positionner en tant que guichet unique et la formation des assistantes maternelles. Le RPE se place ainsi d'autant plus au cœur de la petite enfance sur son territoire.

Mais plus près du terrain, c'est aussi continuer à travailler avec le collectif du Conseil Départemental « Sur le fil de la vie ». Ils ont déjà beaucoup apporté tant à nos enfants qu'à nos assistantes maternelles. C'est l'art à portée de main... Et puis pour 2021, un nouveau fil rouge va voir le jour : « L'animal et l'enfant » : tout un programme.

Et on continuera à travailler avec le centre social intercommunal « à la croisée des autres » la Micro crèche « le nid d'éveil » et tous les services mis à la disposition par les 5 communes.

La COVID 19 arrive...

Mais voilà, c'était sans compter avec ce nouveau virus venu de loin jusque dans nos contrées qu'on croyait protégées de tout. Si petit soit-il, il va faire de grands dégâts. Dès le 15 mars plus de haltes jeux pour nos chérubins. Toutes animations supprimées et même l'incontournable « Fête de la Petite Enfance ». Déception aussi pour nos professionnelles qui se retrouvent confinées chez elles et à qui, en même temps, on demande de travailler plus avec l'élargissement du potentiel de garde à 6 agréments. Audrey va être mise en télétravail. Il faut que le ser-

vice reste ouvert car le téléphone n'arrête pas de sonner. En effet, l'école qui ferme et les parents se tournent vers leur assistante maternelle pour la garde de leur bout de chou qui vient d'être scolarisé. D'autres parents obligés de rester à la maison mettent leur employée au chômage partiel et combien d'autres situations inédites et souvent très compliquées à résoudre... Audrey devra répondre au mieux à tous ces questionnements.

La rentrée semble faire renaître tous les espoirs. Méfiant malgré tout, les haltes jeux reprennent timidement. Sur inscriptions avec un protocole précis. Le relais ne doit pas devenir un cluster. Mais cela ne dure pas et début novembre le relais doit suspendre à nouveau ses animations. Le confinement est revenu, les salles sont fermées.

Vive 2021...

Décidément, l'année 2020 n'aura pas été une année comme les autres. Coté animation, le bilan est bien pauvre et on ne peut que le regretter pour nos enfants qui n'auront pas pu commencer leur socialisation. Egalement, nos assistantes maternelles n'auront pu rompre avec l'isolement qui est le leur et se sont retrouvées ainsi doublement confinées.

Par contre, les demandes de la part des professionnelles et des parents ont été nombreuses et pas toujours faciles à dénouer à distance, d'autant que souvent elles étaient inédites. Mais en étant la structure référente de la petite enfance sur son territoire, il ne pouvait en être autrement.

On sait bien que tout cela finira bien un jour, il ne peut en être autrement. Pourquoi pas en cette nouvelle année, nous avons tant de projets... Qu'on revienne à plus de sérénité pour le bien-être de tous et surtout de nos enfants, c'est là, notre vœu le plus cher.

Bonne année à tous et surtout, protégez-vous bien.

Pour tous contact : Audrey - Tél. 06 73 54 59 40
Mail : rpelesptislou@gmail.com



AMICALE SPORTIVE SANSACOISE



AS Sansac 2019-2020 "Maï qu'un Club"

Comme pour tous les clubs, l'Amicale Sportive Sansacoise a connu une saison 2019-2020 qui s'est stoppée au lendemain du 8 mars. Jusque là, les 150 licenciés sansacois s'évertuaient chaque week-end à défendre les couleurs et les valeurs du club.

FIN 2019-2020

Le bilan de la saison 2019-2020 dressé lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée devant un nombre limité de personnes dans une salle du Relais d'Alsace à Aurillac au mois de juillet, a fait l'état d'un goût inachevé sportivement et d'un quasi-équilibre financier malgré le manque de plusieurs actions habituelles menées par le club, dont le traditionnel grand tournoi de jeunes du 8 mai.

L'équipe fanion coachée par Sylvain Maury s'est donc maintenue en étant classée 7^e sur 12 au moment de l'arrêt des compétitions. Défaits cruellement 1 à 0 contre Ytrac Foot dans les dernières minutes en 1/8^e de finale de la coupe du Cantal, les équipiers premiers avaient juste pour ambition de bien terminer leur championnat pour préparer l'avenir.

L'équipe réserve de Ludovic Chambon arborait une très honorable 3^e place à deux points du leader qu'elle devait rencontrer juste après. Hélas, le sort en a donc décidé autrement, mais la saison aura servi à bien digérer la descente de la saison précédente.

L'équipe 3 de Benoit Verdeille a quant à elle décroché la 2^e place sur son dernier match et par le jeu du règlement, terminé meilleure seconde de toutes les poules de la division. Elle a ainsi acquis le droit de monter à l'échelon supérieur. Une bien belle récompense pour les

efforts consentis par tous les joueurs du club qui ont été amenés à disputer des matchs dans cette équipe. Hélas les équipes réserves n'ont pas pu disputer le moindre tour de leur coupe respective.

L'équipe vétérans encadrée par Yann Rolland, n'a bien sûr pas pu effectuer son championnat.

L'ambiance au club est restée malgré tout toujours aussi conviviale. Elle avait permis de passer de bons moments, avec en particulier avec un concours de belote réussi en janvier et une agréable soirée au mois de février.

L'INTERSAISON

L'intersaison a connu du bouleversement dans l'encadrement sportif et chez les dirigeants, mais très peu de départs au sein de l'effectif sénior ont été comptés, pour des arrivées en nombre, de jeunes notamment, permettant d'assurer un avenir proche plus serein.

Sylvain Maury, après 3 belles saisons à restructurer un effectif et une finale de coupe du Cantal à son actif, a souhaité passer la main tout en restant licencié au club. Trouver un remplaçant n'a pas été une chose simple, mais les aléas rencontrés, ont finalement permis de trouver un accord avec David Gauzins. Educateur confirmé au FC2A, ancien responsable sportif de la feu entente Y.E.S., David est un homme bien connu et apprécié pour ses valeurs humaines et sportives qui collent parfaitement à notre club.

Du changement aussi pour l'équipe réserve, où Ludovic Chambon après nous avoir dépanné l'an passé et accompli une belle saison, a lui aussi voulu prendre du recul en tant qu'entraîneur et redevenir joueur. Il a été remplacé par Alain Vedrenne, qui a longtemps dirigé des équipes féminines et de jeunes dans le Cantal et qui avait effectué deux saisons avec les vétérans sansacois dans le passé. Bienvenue donc à eux deux, mais les premiers mois ont déjà démontré leurs qualités mises au service du club pour le bien de tous. Benoit Verdeille quant à lui poursuit son aventure avec l'équipe 3.

Au niveau des dirigeants, deux ont souhaité prendre aussi du recul par rapport au club, Patrick Thérizols après quatre belles saisons à nos côtés mais qui reprendra très vite du service bientôt à n'en pas douter. Et bien sûr, comment passer sous silence l'arrêt de notre Denis RIC, figure emblématique du club depuis 23 ans, lui, qui tour à tour à su s'occuper des jeunes avant de devenir le responsable des années fastes de l'entente Y.E.S., qui est resté vice-président pendant de longues saisons, où

Les 3 coachs Benoit Verdeille David Gauzins et Alain Vedrenne



il a toujours continué à transmettre l'A.D.N. du club, la convivialité autour de notre passion. Qui ne connaît les réceptions de l'A.S. SANSAC dans les clubs du département ou de la ligue ? Par son investissement et son exemple, il a su donner l'amour du club aux licenciés et aux personnes qui le côtoie. Le club sait ce qu'il lui doit, compte encore sur lui ponctuellement pour ce qu'il sait faire le mieux, et lui souhaite bon vent pour ses nouvelles fonctions au sein de la commune, qui lui permettront tout de même d'être toujours parmi nous.

Du changement aussi au niveau du bureau, car Jean-Pierre Belard notre trésorier, fraîchement élu au comité directeur du district du Cantal pour les mêmes fonctions, a laissé sa place à Angélique Jacquemart qui s'occupait déjà de la section jeune.



L'emblématique Denis Ric

LA SAISON EN COURS

La saison de l'équipe fanion a commencé par la coupe de France, et les sansacois se sont fait éliminer au 3^e tour, 3 à 2 au terme d'une superbe rencontre contre Issoire, équipe qui évolue maintenant à l'étage supérieur, le tout après de brillantes qualifications aux deux premiers tours. Le championnat a démarré avec un mois de retard et s'est à nouveau arrêté en raison de la covid après seulement 3 journées de championnat disputées. L'équipe fanion est classée 4^e avec 1 victoire, 1 nul et une défaite. L'équipe réserve a gagné ses 3 rencontres et occupe donc la 1^{ère} place, tandis que l'équipe 3 est classée 9^e avec 2 défaites et un match nul.

Pour la suite, nous attendons la reprise avec impatience comme tout le monde. Elle se traduira par un aménagement des compétitions que l'on ne connaît pas encore. En espérant que ce nouveau championnat soit le plus équitable possible.

Toutes les activités auxquelles le club avait pour habitudes de participer sont pour l'instant en stand by, comme le futsal ou les coupes départementales.

UN CLUB TOUJOURS UNI

Les résultats des différentes équipes ont toujours attiré du monde au municipal, où il règne un agréable parfum de convivialité. L'image que véhicule le club est toujours très positive, ceci en grande partie grâce à l'équipe dirigeante toujours soudée autour de son président. Elle assure le bon fonctionnement du club et accomplit de nombreuses tâches pour le plus grand confort de tous, malgré des conditions drastiques logiquement imposées par la fédération et auquel le club met un point d'honneur à respecter et à faire respecter. Durant cette intersaison, à l'initiative d'un joueur qui a réalisé la fabrication, les dirigeants bricoleurs autour du vice-président Francis Malbert, ont embelli le coin buvette d'un logo qui peut s'allumer la nuit.

Jean-Marc Lacambre et Eric Canis arbitrent pour le club et permettent ainsi d'être en règle avec le statut de l'arbitrage.

Depuis plusieurs années maintenant, toutes les actualités et les résultats sont toujours à suivre sur la page web consacrée au club sur le site de la commune. Vous y trouverez les commentaires des matchs passés et la présentation des journées.

Durant cette deuxième période d'arrêt, un challenge interne impliquant les joueurs a permis à ceux-ci de garder contact entre eux tout en effectuant des défis sportifs pour l'entretien physique. Un bon moyen de passer des moments conviviaux à distance, et renforcer la cohésion de tout un club.

L'ensemble des licenciés de l'Amicale Sportive Sansacoise remercient encore une fois tous ceux qui participent de près ou de loin au bon fonctionnement du club, tous ceux qui témoignent leur soutien et leur sympathie (la municipalité, les employés communaux, nos nombreux et fidèles sponsors, les Sansacois réservant toujours un bon accueil lors du passage des calendriers...), notamment dans cette période difficile où il est compliqué à tous de pouvoir agir comme précédemment. L'amicale vous donne rendez-vous au stade municipal, dès que l'on en aura le droit, pour partager avec nous des moments sportifs et conviviaux. **Cette année, on le souhaite plus que tout, sera l'occasion pour nous de célébrer le 30^e anniversaire du tournoi de jeunes avec les catégories U8-U9 et U10-U11 qui aura lieu le samedi 8 mai 2021 et qui devrait toujours contenir de nombreuses animations.**



| | | | |
|--|---|----------------------|----------------------|
| Président | Stéphane FEYT | Vice-président | Francis MALBERT |
| Vice-président | Marc DELMON | Coordonnateur jeunes | Christophe HURGON |
| Secrétaire | Emilie LAUBIE | Trésorière | Angélique JACQUEMART |
| Autres membres du bureau ou dirigeants | Eric CANIS, Laurent CHABRIER, Jean-Luc CHASTAN, Albert FEYT, Julien LAUBIE, Philippe MORILLON, Nicolas MOYNAC, Germain NUGOU, Jean-François PRUNET, Gérard QUIERS, Yann ROLLAND, Géraud SALAVERT, Jean-François TISSANDIER, Michel TROUPEL, Benoit VERDEILLE et Roger VIGIER. | | |

COMITÉ F.N.A.C.A. YTRAC ST PAUL SANSAC

Du fait de cette crise sanitaire que subit la France entière depuis de longs mois, le calendrier du comité a été bouleversé.

Heureusement, le 10 janvier, à la gare d'Ytrac, plus de 70 adhérents se sont réunis pour déguster une délicieuse « galette des rois ». Agréable après-midi qui a permis de dialoguer entre amis.

Le 14 février, au restaurant « Chez Nelly », à St Paul, s'est tenue l'assemblée générale, suivie de la fameuse « tête de veau », autre rencontre appréciée de tous. Ces deux retrouvailles, empreintes d'amitié et de bonne humeur, ont été les dernières...

A cause de cette maudite pandémie, et dans le cadre du confinement, nous n'avons pas pu nous rassembler le 19 mars devant les stèles, pour célébrer la fin des hostilités de la guerre d'Algérie, et rendre hommage à tous les soldats fauchés en pleine jeunesse.

De même, nous n'avons pas pu nous retrouver devant les monuments aux morts pour commémorer le 8 mai et le 11 novembre. Pour nous tous, c'est un triste pincement au cœur, car on se doit de célébrer le devoir de mémoire pour tous ceux qui sont morts pour la France.

Les activités, en grande majorité (banquet, réunions, congrès...) n'ont donc pas pu se dérouler. L'année qui vient de s'écouler laisse un goût amer. Espérons qu'en 2021 la vie de notre comité reprendra dans de meilleures conditions et que nous pourrions renouer avec nos traditions et notre amitié.



Le comité félicite nos deux médaillés militaires : G. BARDY et C. ESNAULT.

Nous avons une pensée profonde et attristée pour nos amis disparus en cours d'année : Robert LEYBROS, François ROUQUIER, Jean FAU, Bernard SELS, André SERRE, Gaston COSTET. On ne les oubliera pas ! Nous nous associons à la peine de leur famille.

Le comité souhaite à tous ses adhérents et sympathisants une nouvelle année, la meilleure possible. Dans l'espoir de se revoir bientôt.

Le bureau

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Une année atypique vient de s'écouler au sein de l'école, de l'association des parents d'élèves, pour nous tous...

Quelques manifestations ont dû être annulées compte tenu des restrictions sanitaires. Les enfants n'ont pu profiter des rendez-vous tant attendus comme le carnaval et l' incontournable fête des Écoles. Néanmoins nous avons pu maintenir le concours de belote ainsi que le quine, avec franc succès.

Pour cette année scolaire, il faudra redoubler d'imagination pour pallier ces reports de manifestations. Le goûter de Noël est heureusement maintenu, pour le bonheur de nos enfants. La vente de chocolats pour les plus gourmands a été une belle réussite. Le quine sera remplacé par une loterie mais le concours de belote ne sera pas reconduit. Nous sommes encore dans l'incertitude pour le Carnaval et la fête des Écoles.

Malgré tout, il nous faudra récolter un maximum de fonds afin de financer les sorties scolaires de cette année ainsi que le voyage scolaire. Car, Inédit cette année, toute l'école primaire partirait cette fin d'année. Les CP ainsi que les CE1 (qui n'ont pu partir au mois de juin) profiteraient du séjour annuel au Lioran, organisé par Mme Violaine Jacques. Les classes de CE2, CM1 et CM2, partiront sur l'île d'Oléron, une magique destination imaginée par Mme Sobella et Mme Rivière pour leurs élèves.

C'est pour cela que nous avons besoin encore de vous, parents d'élèves et bénévoles, afin de nous aider à organiser les futures manifestations. Rappelons que sans l'APE, TOUTES les sorties scolaires seraient compromises ! Redoublons ensemble d'efforts ! Nous vous attendons nombreux à nos côtés !

Tout parent voulant intégrer l'association sera le bienvenu, nous vous assurons pleins de moments conviviaux, bien que la période soit assez compliquée ! Suivez-nous sur le compte Facebook de l'APE de Sansac de Marmiesse, vous serez informés de toutes réunions et manifestations ! Belle année à vous et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Julie BELHOMME

CANTALPASSION



Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Si depuis l'an 2000, date de création de l'association Cantalpassion, nous avons pu chaque année organiser nos AG en mairie, nous avons dû la supprimer pour 2020. Comme tout un chacun ce coronavirus a modifié notre vie courante.

Cantalpassion est un site dédié au Cantal. Culture, histoire, randonnées, nature, tourisme, patrimoine, sports, photothèques font partie intégrante du site. Nous pouvons annoncer toute manifestation, exposition ou autre sur notre page d'accueil. Nous nous tenons à disposition des autres associations sansacoises, cela fera un complément avec le site de la commune (<http://www.sansacdemarmiesse.fr/>)

Vous souhaitez partager une passion, ou bien nous rejoindre, n'hésitez pas :

cantalpassion@cantalpassion.com

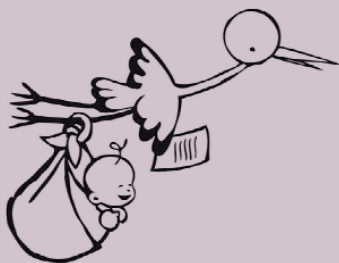
<http://www.cantalpassion.com>

Cantalpassion est aussi une longue coopération avec la mairie de Sansac de Marmiesse. Cela dure depuis presque 20 ans. Nous souhaitons remercier vivement Monsieur le Maire et son conseil municipal pour leur accueil et pour la mise à disposition d'une salle pour nos réunions et pour l'assemblée générale annuelle. Nous n'oublions pas non plus les personnes du secrétariat qui nous facilitent toujours l'accès à la salle de réunion.

Cantalpassion souhaite à tous les Sansacois de Bonnes Fêtes de fin d'année.

M. Vidal Cantalpassion

ETAT CIVIL 2020



— NAISSANCES —

| | |
|-------------------|--------------|
| Liam LAGAT SERRE | 12 janvier |
| Célia BOUDIEUX | 7 février |
| Anèlya ROMAN ITIÉ | 14 février |
| Eléa SIMOES | 25 mars |
| Yoni BASTARD | 18 avril |
| Julia GINIoux | 26 avril |
| Roméo BEDOUSSAC | 10 juin |
| Léa-Rose MIRANDA | 4 septembre |
| Malo CHAVANON | 29 septembre |



— MARIAGES —

Xavier CHANARD et Julie BRASQUIES 8 août



— DECES —

| | |
|-----------------|-------------|
| Lionel PEYROU | 8 mars |
| Philippe FALIES | 22 août |
| Yvette PRUNET | 23 décembre |

Non enregistrées à l'état-civil de notre commune (résidant dans une autre commune), et sous réserve d'informations non parvenues des communes extérieures.

Georges GARD
Luis URBANEJA

Le fonctionnement des services

SECRETARIAT DE MAIRIE

☎ 04 71 47 74 75

Fax 04 71 47 73 62

mairie.sansac-de-marmiesse@wanadoo.fr
Site Web : <http://www.sansacdemarmiesse.fr/>

Secrétaires :

Claudie CROZAT - Laurence CLUSE

Jours et heures d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 à 12 h

Mardi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 12 h

Jeudi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

L'ÉCOLE

Primaire : ☎ 06 32 84 26 79 / 04 71 47 74 25

Maternelle : ☎ 04 71 47 74 37

Directrice : Madame RIVIERE

CM1/CM2 : Madame SOBELLA

CE2 : Madame RIVIERE

CE1/CE2 : Madame COURBEBASSE

GS/CP : Madame OLIVIER

MS/GS : Madame LAFEUILLE

PS/MS : Madame DAGORN

HORAIRES SCOLAIRES

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :

8 h 45 - 12 h et 13 h 30 - 15 h 45

Mercredi : 8 h 45 - 10 h 45

**PERMANENCES DU MAIRE
ET DES ADJOINTS
(sur rendez-vous)**Michel BAISSAC
MairePierre COUDERC,
Yvette BASTID,
Laurent LHERITIER
Adjoints**FOYER D'ANIMATION
Habitants de la Commune**

TARIFS PARTICULIERS (nettoyage compris)

Apéritif vin d'honneur : 120 €

Soirée : 240 €

Soirée + lendemain : 300 €

ORDURES MENAGERESTAXE : calculée sur la base du foncier bâti, le montant à régler figurera sur votre feuille d'imposition de la taxe foncière. Si vous êtes locataire, c'est le propriétaire qui devra vous la facturer dans les charges.**RAMASSAGE SCOLAIRE**TRANSPORTEUR(S) STAC/CANTAL TOUR
suivant un circuit défini.Forfait au trimestre : 31 €(une réduction de 10 % sera appliquée à partir
de 2 enfants utilisateurs du service)**ACCUEIL DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRES (A.L.P.) ☎ 04 71 47 74 87**Encadrement :Stéphane MANAU - Marie EQUILLE
Jessica ROUDY - Aurore CARBONNELHoraires : 7 h 30 - 8 h 35 et 15 h 45 - 18 h 30
(lundi - mardi - jeudi)

7 h 30 - 8 h 35 et 17 h - 18 h 30 (vendredi)

7 h 30 - 8 h 35 (mercredi)

Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) gratuites

Horaires : 10 h 45 à 12 h 30 (mercredi)

15 h 45 à 17 h 00 (vendredi)

| QUOTIENT FAMILIAL | MATINS | SOIRS |
|---------------------|--------|--------|
| ≤ 660 € | 0,60 € | 1,27 € |
| 660 € < QF ≤ 1044 € | 0,68 € | 1,40 € |
| > 1044 € | 0,70 € | 1,65 € |

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du 2^e enfant
et une réduction de 15 % à partir du 3^e enfant.**SERVICES TECHNIQUES**

Claude VOLPILHAC

Jacky DUJOLS - André GOUTELLE

Sébastien CHAMPAGNAC - Maxime FABRE

**CANTINE SCOLAIRE
ET SERVICES PERISCOLAIRES**

☎ 04 71 47 74 87

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Marie LABRUNIE - Céline LEDUC - Laurence LABORDE

Marie EQUILLE - Jessica ROUDY - Aurore CARBONNEL

Stéphane MANAU

Tarif repas : 2,90 € /enfant

Adresses utiles

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

3, Pl. des Carmes - CS 80501 - 15005 AURILLAC Cedex
 Accueil : 41, Rue des Carmes
 ☎ 04 71 46 86 30 - Fax : 04 71 46 86 32
 www.caba.fr – contact@caba.fr

Eau et assainissement ☎ 04 71 46 48 50

Urgences eau et assainissement : ☎ 04 71 46 48 60

Assainissement non collectif (SPANC)

☎ 04 71 46 86 31

Déchets et tri sélectif ☎ 04 71 46 48 50

REGIE DE L'EAU

195, Avenue du Général Leclerc - 15000 AURILLAC
 ☎ 04 71 46 86 38

DECHETTERIE DES 4 CHEMINS

Z.A. des 4 chemins - 15250 NAUCELLES - ☎ 04 71 43 05 76
 Horaires d'ouverture au public :
 du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30

DECHETTERIE DE L'YSER

Rue de l'Yser - 15000 AURILLAC
 ☎ 04 71 64 51 08
 Horaires d'ouverture au public :
 du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30

STABUS

Guichet : 3, avenue Gambetta
 Dépôt : 8 Rue Denis Papin - 15000 AURILLAC
 ☎ 04 71 64 54 55

MEDIATHEQUE

Rue du 139^{ème} R.I. - 15000 AURILLAC
 ☎ 04 71 46 86 36
 http://mediatheque.caba.fr

CENTRE AQUATIQUE

Rue du Dr Béraud - 15000 AURILLAC - ☎ 04 71 48 26 80
 http://centreaquatique.caba.fr

OFFICE DE TOURISME

7 rue des Carmes - 15000 AURILLAC - ☎ 04 71 48 46 58
 www.iaurillac.com

POINT INFORMATION JEUNESSE

Cf. Médiathèque du Bassin d'AURILLAC
 ☎ 04 71 46 86 20

**GUICHET D'ACCUEIL ÉTUDIANTS
SOLIHA (PACT CANTAL)**

9, avenue Aristide Briand - 15000 AURILLAC
 ☎ 04 71 48 88 06
 cantal.auvergnernhonealpes.soliha.fr

AEROPORT - AURILLAC - TRONQUIERES

Ligne aérienne - Tour de contrôle : 04 71 64 50 00

SEBA 15

14 av. du Garric - 15000 AURILLAC
 ☎ 04 71 63 88 10
 seba15@seba15.fr - www.seba15.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT**Compétence : CABA**

Facturation établie 2 fois par an, ou 4 fois pour les usagers ayant adhéré au prélèvement trimestriel.

TARIFS 2021 DU SERVICE DE L'EAU :

- Abonnement compteur de 15 mm : 56,50 € H.T.
- Consommation : Eau : 1,31 € le m³ H.T.
- Redevance Assainissement Collectif :
 Abonnement : 29 € H.T. (calibre compteur 15 mm).
- Assainissement : 1,73 € H.T. le m³ d'eau consommée.

CIMETIÈRE (s'adresser à la Mairie)

Concession au cimetière : 45 € le m²
 Case columbarium : 440 €
 (pour une durée de 30 ans renouvelable)
 Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 16 €

**PLATE-FORME DES DECHETS VERTS
Chemin Vert**

La PLATE-FORME DE DECHETS VERTS est gérée par l'ARCH. Elle est ouverte toute l'année, du lundi au jeudi de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 15 h.

Le samedi, elle est fermée du 1^{er} octobre au 31 mars et elle est ouverte du 1^{er} avril au 30 septembre de 14 h à 17 h.

Vous pouvez y déposer tous vos déchets (gazon, déchets de jardin, taille de haie ou branches) en respectant les emplacements réservés. Vous devez signaler aux personnels de l'ARCH présents votre arrivée sur le site, ils sont chargés de l'accueil sur la plate-forme et de la surveillance du contenu de vos apports : **aucun déchet ménager ou objet métallique ne sera toléré.**

Artisans, Commerçants et Professions Libérales exerçant leur activité à SANSAC DE MARMIESSE

ARTISANS

- ART'CONCEPT - Vincent CLAVIES - Objets de décoration Art déco - 5 impasse Frédéric Mistral : 07.86.56.70.11
- AUTOCANTAL.COM - Vente et Réparation de Véhicules Automobiles - 16 ZA Bargues Sud : 04.71.62.09.30
- BAC Vincent - Peinture - Papiers peints - Revêtements muraux - Décoration - Ravèlement de façades - 18 Rue du Stade : 04.71.47.74.03 - 06.78.07.48.16
- BILLOUX Christophe - Mécanique TP - Poids lourds - soudure à domicile - 27 Chemin de la Planèze : 06.81.62.45.30
- BRANDON R. - Peinture générale - 30 route du Château d'Eau : 06.42.76.16.12
- COSTA-FERREIRA (Entreprise) - Maçonnerie - 9 Rue des Artisans : 04.71.45.52.80
- CREEFEE MAIN - Camille Gandilhon - Créations personnalisées - Rue des Garroustes : 06.45.85.41.00
- DEGUIRARD Electricité générale SARL - 8 rue des artisans : 06.81.20.65.83
- DESFARGUES Jean Marc (EURL) - Vente et Réparation de Véhicules Automobiles - 2 Route de Figeac : 04.71.47.75.11
- Le FROID C.M.B.H. - LISSAC Géraud - Froid - Climatisation (Métiers de bouche et Collectivités) - 13 Rue des Artisans : 04.71.64.97.15 - 06.81.94.88.90
- LES P'TITES MAINS DE PAULINE - Créations artisanales au crochet : 06.85.65.29.38
- MB PLAQUISTE - Artisan plaquiste, neuf et rénovation - qualification RGE : 06.60.19.11.86
- MEALLET Christophe - Terrassements - Assainissement Travaux publics - 4 Chemin du Tremble : 06.83.42.95.53
- PLASSART (S.A.S) - Terrassements, Travaux Publics - 12 Rue des Artisans : 04.71.63.78.14 - 06.88.20.22.40
- RFC - FABRE Romain - Maçonnerie, Construction, Rénovation - 22 Chemin de Lasfargues : 06.78.09.03.96
- SERIEYS Sébastien - Electricité Générale - 26 Route de la Capelotte : 04.71.43.05.73

COMMERÇANTS

- AURATUS Michel - Granulés et bois de Chauffage - 9 Route de Figeac : 04.71.64.15.29
- BERTRAND David - Publicités Adhésives - 13 Route de la Capelotte : 06.22.77.60.10
- BREMENT William - megAgence - consultant immobilier : 07.80.76.48.98.
- CAFE DU CHATEAU - Chez KIKI - Bar Tabac Presse - 9 Route d'Aurillac : 04.71.47.74.81
- CANIS Sandrine - Coiffeuse à domicile : 06.08.55.63.90
- CHABRIER/DEAU Boulangerie, Pâtisserie, Alimentation Générale - 1 Place du Commerce : 04.71.47.73.93
- JEREMY COIFFURE - Salon de Coiffure - 2 Place du Commerce : 04.71.47.75.80

- LA BELLE EPOQUE - Chambre d'Hôtes, Restaurant - 50 Chemin de Lasfargues : 04.71.62.87.87
- PEUVERGNE Nicolas - Conseiller immobilier indépendant : 06.01.91.51.86
- PEUVERGNE Nicolas - Traiteur à domicile et événementiel : 06.01.91.51.86
- RESTAURANT LA TERRASSE : Chez NJ - 7 route d'Aurillac : 04.71.46.08.31 / 06.88.13.03.14

SANTÉ

- PHARMACIE MANHES - 3 Place du Commerce : 04.71.47.76.38
- BESOMBES Jean-Jacques - Médecin - Maison Médicale - 15 Rue de la Vidalie : 04.71.47.74.06
- DELORT Stéphane - DOLY Marie-Laure - Infirmiers - Maison Médicale - 15 Rue de la Vidalie : 04.71.47.75.79

SERVICES

- LA POSTE - 4 Place du Commerce : 3631
- L'ARCH - Entretien Espaces Verts - Chemin Vert : 04.71.47.78.73.

LOISIRS ET CULTURE

- BATIFOL'ANE - Location pour Randonnées (ânes) - 12 Route de la Capelotte : 04.71.47.75.75
- GOLF DE HAUTE AUVERGNE - Route du Golf : 04.71.47.73.75
- LACALMONTIE Jean - Artiste Peintre - 11 Chemin du Mas : 04.71.47.75.10

ENTREPRISES

- LES NOUVEAUX FILMS - Chemin de Labattude : 04.71.62.89.29
- ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL - 3 ZA Bargues Nord : 04.71.62.81.00
- AUVERGNE ELAGAGE - 8 Rue des Artisans : 06.42.27.64.11 - 06.85.40.96.23
- AUVERGNE CARROSSERIE - SARL VEYRINES - 26 ZA Bargues Sud : 04.71.64.62.62
- DESPRAT VINS - Distribution de vins et spiritueux - 22 ZA Bargues Sud : 04.71.48.25.16
- GENTIE - Transports - 1 ZA Bargues Nord : 04.71.64.14.00
- IMPRIMERIE VEDREINE et Cie SA - 9 ZA Bargues Nord : 04.71.62.80.80
- LHERITIER (SARL) - Transports - 5 ZA Bargues Nord : 04.71.64.70.40
- MOBILSTOCK - Location de containers - 20 ZA Bargues Sud : 04.71.62.38.87